



# L'écho

Bulletin d'information de **Compton**  
Janvier/Février 2000 - Vol. 9 - No 1

## FUSIONNÉS !

Voilà c'est fait.  
Il n'y a qu'un  
seul Compton !



**B**ien sûr que de chacun chez-nous, on ne voit pas encore très bien la différence. Mais en allant faire un tour aux bureaux municipaux, ça se sent beaucoup plus. C'est décloisonné, plus éclairé et très actif ! Ça fait définitivement plus grosse municipalité. Et en tout cas ça bouge ! Il faut dire qu'un tel regroupement n'est pas tâche facile. Nos employés municipaux ont beaucoup de pain sur la planche. Fusion signifie harmoniser les rôles d'évaluation, les règlements (zonage, etc), normes, tarifs, fusion des comptabilités (trois comptabilités! Compton, Compton Station et la régie inter-municipale), nouvelle répartition des tâches, etc. Tout cela à travers la mise en place du budget, la fermeture des exercices financiers de l'année qui termine et la préparation d'élection pour le 2 avril. Tout un défi ! Notre nouvelle municipalité compte maintenant 3,043 personnes et occupe le deuxième rang au sein des onze municipalités formant la MRC de Coaticook.

### Une aide financière de 324,000 \$

Le 11 janvier dernier, lors d'une conférence de presse à l'Hôtel de ville de Compton, M. Claude Boucher, député péquiste de Johnson, ministre d'État de l'Économie et des Finances et ministre responsable de l'Estrie annonçait officiellement au nom de Mme Louise Harel, la ministre d'État aux Affaires municipales la

subvention de 324,000 \$ à notre nouvelle entité municipale. Visiblement très heureux de cette fusion, M. Boucher a félicité les citoyens de notre nouvelle municipalité d'avoir finalement regroupé les trois Compton en un. "Vous aviez déjà regroupé le village de Compton et Canton en 1994; à l'époque c'était une manœuvre originale et d'avant-garde. Maintenant les citoyens de Compton Station ont tendu la main au grand Compton en comprenant qu'une fusion globale permettrait de rationaliser les dépenses et d'optimiser le potentiel." La subvention répartie sur cinq ans permettra à la municipalité de rencontrer les coûts liés à la fusion et d'améliorer les infrastructures municipales. "Je suis très fier de participer à ce regroupement qui donne un exemple à toute la région de l'Estrie", continue M. Boucher. "Compton est une communauté naturelle qui était gérée par deux administrations, mais les gens d'ici ont compris que la mondialisation demande un renforcement des localités. Le regroupement devrait permettre de resserrer les liens historiques et de favoriser le développement économique, la mise en valeur et la protection du patrimoine".

Interrogé sur l'utilisation de cette subvention, M. Fernand Veilleux, ex-maire de Compton Station et maintenant co-maire de Compton jusqu'aux élections le 2 avril prochain, laisse

**IMPORTANT  
SPÉCIAL ÉLECTION**  
Veuillez lire les avis publics  
de la page 15 à 20.

entendre que cette somme allait notamment servir à maintenir un taux de taxe aussi bas que possible. "Avant fusion, le taux de taxation était pour chaque 100 \$ d'évaluation, de 1,01 \$ pour Station et 1 \$ pour Compton. Après fusion nous sommes à 98 sous. De plus, cette subvention permettra de faire face aux coûts générés par la fusion. En remerciant le ministre, M. Veilleux ajoute : "Je crois sincèrement que notre nouvelle municipalité a plus de force et de potentiel. Elle a également le beau défi de bien servir les contribuables."

Remémoré de son opposition à la fusion, il y a quelques années, M. Veilleux explique : "Mon rôle est de représenter mes contribuables. À l'époque les gens de Compton Station n'étaient pas prêts à la fusion, je les ai représenté quand ils s'opposaient. Mais le dernier référendum indiquait clairement leur désir de regroupement, je les représente donc aujourd'hui quand ils se regroupent."

De son côté, Robert Perrault, ex-conseiller de Compton Station et maintenant conseiller de Compton jusqu'à l'élection, ajoute : "Ce regroupement nous rend plus fort autant au niveau administratif, financier que politique. Nous pouvons ainsi mieux faire face à tous les imprévus et à toutes les responsabilités."

Bien sûr notre regroupement s'insère parfaitement dans la ligne de pensée du gouvernement actuel qui croit en la politique de fusion pour renforcer le pouvoir local. Via un communiqué, Mme Harel signale : "La réussite de ce regroupement repose en grande partie sur la détermination des élus et le soutien de la population. Le regroupement qui a conduit à la création de la nouvelle

(Suite à la page suivante)

## ÉDITORIAL

### ET LA JOUISSANCE ALORS...

Déjà l'an 2000 on en parle plus ! Tout compte fait, on s'est payé un beau jour de l'An mais la terre n'a pas arrêté de tourner. Il n'y a même pas eu de bogue pour nous exciter un peu !

La fusion des Compton, ce n'est pas l'orgasme non plus. Les préliminaires ont traîné en longueur, le dénouement était prévisible et il reste le travail à faire.

Mais là devant nous...il y a les élections municipales. Pensez-vous que ça va nous exciter beaucoup ?

Y'a rien de moins sûr ! Si on se fie aux expériences passées, on nous promettra de boucler un aqueduc, de poser quelques ponceaux et de réparer des routes. Une élection de ciment et de gravelle quoi ! Je sais, je sais... De la bonne eau et des chemins carrossables c'est très important. Mais ce n'est pas ça qui va nous faire accéder au nirvana collectif...

Mais j'y pense... On a le droit de rêver. C'est pas défendu par la loi, ça ne défonce pas les budgets. Alors... Je souhaite qu'un candidat éclairé et une équipe dynamique nous présente un programme électoral frais et nouveau. Quelque chose qui, en plus de la gravelle et du ciment, nous parle au cœur. N'a-t-on pas besoin ici d'un projet de société ? D'une vision puissante de notre nouveau Compton ? Si on nous donnait un leadership et un projet autour duquel on pourrait se rassembler. Le choix collectif de nous doter d'un beau petit village bien manuré qui offre aux résidents comme aux visiteurs qualité de vie, esthétique, accueil. Un milieu de vie où les jeunes se cultivent et s'amuse, trouvent de l'emploi, gagnent de la confiance. Une activité économique cohérente s'harmonisant avec les forces touristiques et agro-alimentaires déjà en place. Un projet qui nous ressemble quoi!

Alors là j'embarque! Et je suis convaincue que plusieurs citoyens, bénévoles, intervenants, commerçants s'impliqueraient. Y'a rien comme un beau projet qui nous touche pour faire circuler l'adrénaline...

La jouissance enfin...



*Lisette Proulx*

### FUSIONNÉ ! (Suite de la page 1)

municipalité de Compton témoigne d'une volonté de plus en plus grande des municipalités de se donner une administration plus forte, plus efficace, mieux adaptée aux réalités modernes et déterminée à assurer un développement harmonieux."

#### Waterville et Compton, fusion future ?

On sait que Waterville et Compton ont déjà été unis dans le passé et on a à peine le temps d'annoncer la fusion des Compton, que déjà des discussions s'amorcent sur une éventuelle fusion de territoires avec Waterville. En effet, au début janvier de cette année, le conseil de ville de Waterville adoptait une résolution visant à annexer des parties du nouveau Compton. Depuis très longtemps les gens du secteur du Chemin du Fer à Cheval, du Brûlé et du Pont Couvert Eustis ressentent une plus grande affinité avec Waterville. Une pétition en faveur de l'annexion démontrait que 85% des gens de ces secteurs désiraient se joindre à Waterville. La proximité est l'explication la plus évidente à cette tendance. "L'adresse est Waterville, la paroisse est Waterville, les services utilisés sont à Waterville" explique Gérald Boudreau, maire de la localité. "Il est normal que les gens veuillent s'y annexer."

Cependant du côté du nouveau Compton, on ressent plutôt une fin de non-recevoir à l'idée de perdre du territoire: "C'est vrai que les gens de ces secteurs ressentent plus d'affinités avec Waterville, mais il y a aura toujours des situations comme celle-ci." d'affirmer le maire Fernand Veilleux. "Dans le cadre des fusions et des regroupements, ce n'est pas dans l'optique du gouvernement de favoriser de

nouvelles scissions pour satisfaire de petits groupuscules qui voudraient s'en aller." Le maire Naylor abonde dans le même sens: "Nous en avons discuté à la session de travail du 25 janvier, et notre position actuelle est qu'il n'est pas question de laisser aller ce territoire. Nous examinons plutôt la possibilité d'une fusion avec tout le territoire de Waterville, d'ailleurs nous sommes en discussion avec Mme Gagnon-Tremblay à ce sujet et nous aimerions ouvrir la discussion avec le conseil de la ville de Waterville. Nous savons qu'il y a des pour et des contre à ce projet mais nous croyons qu'il vaut la peine d'en faire une analyse et une réflexion."

Interrogé sur une éventuelle fusion possible avec Compton, le maire de Waterville de son côté se montre absolument réticent: "Je sais que cela ne représente pas du tout le désir des contribuables d'ici. Notre conseil de ville est contre ça" d'affirmer Gérald Boudreau. "Au contraire, nous avons travaillé très fort pour créer des liens solides avec l'autre côté. Nous avons annexé des territoires d'Ascot, nos ententes sont déjà avec la MRC de Sherbrooke pour la police, la récupération, les fosses septiques. C'est de ce côté que nous penchons." Compton et Waterville sont depuis longtemps de bons voisins et le maire de Waterville tient à préciser qu'il entend faire tout ce qui est en son pouvoir pour continuer le bon voisinage. "Bien sûr que si une proposition claire arrive sur la table, nous ouvrirons le dialogue. Il faudra analyser la situation, faire des études, consulter la population, mais je vous le dis tout de suite: "Ici au conseil de Waterville nous ne comprenons même pas d'où vient cette idée !"



*Lisette Proulx*

# Le botin des travailleurs autonomes.

|                            |          |   |
|----------------------------|----------|---|
| Bernard Vanasse            | 835-9326 | Encanteur   |
| Michel Bernardin           | 849-6620 | Thérapeute en gestion de stress - Naturopathie - Massothérapie  |
| Nicole Ruel                | 835-0348 | Reiki - Manupuncture - Traitement énergétique - Détente et Harmonisation  |
| Paulette Lafont            | 835-5721 | Révision et Rédaction de textes   |
| Christian Dion             | 835-5721 | Conseiller en développement de carrière - Plan de carrière - Formation - Réorientation - Curriculum                                       |
| Micheline Jourdin          | 835-5723 | Technicienne en architecture - Plans : résidentiel, rénovation, agrandissement  |
| Marc Carbonneau            | 835-5723 | Artisan sur bois  |
| Sonia Vermette-Paré        | 837-2805 | Conseillère-stagiaire à la relation d'aide PRH - Accompagnement individuel - animation d'ateliers   |
| Élaine Caron               | 835-5597 | Orthopédagogue - Retard scolaire - Troubles (lecture, écriture et mathématique) - Déficit de l'attention - Ateliers sur devoirs et leçons |
| Daniel Broderick           | 835-0348 | Massothérapeute - Orthothérapeute   |
| E. et M. Lanctôt           | 835-5597 | Production laitière et ovine  |
| V. Tanguay                 | 835-5704 | La Maison du Tissu économique - Patrons McCall & Jallie - Blouses et accessoires - Cours sur tissu extensible                             |
| Claude Lieutenant          | 835-0567 | Tous genres de travaux - Réparation et entretien  |
| Michel De Lafontaine       | 835-0522 | Ébéniste artisan - Fabrication de meubles   |
| Réal Dionne                | 835-5388 | Réparation, fabrication, décapage de meubles - Pose de plancher en bois franc - menuiserie  |
| Toilettage & Pension Casey | 837-2230 | Toilettage et pension pour chats et chiens de toutes tailles.   |

L'Écho est fier de soutenir la croissance de tous les travailleurs autonomes de la région et vous invite à en faire autant. Ce botin sera périodiquement remis à jour et publié. Nous invitons tous les autres travailleurs autonomes de la région à s'y inscrire.

NOTE : Nous ne pouvons inscrire que les travailleurs autonomes, c'est à dire les personnes qui offrent un service ou un produit et qui ne sont ni actionnaire ni employé d'une compagnie.



**Desjardins**

**et vous,**

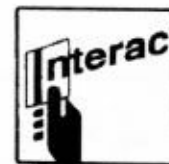
*une alliance  
fertile!*



**Desjardins**

Caisse populaire Desjardins  
de Compton

4, rue Principale Sud  
**COMPTON**  
**835-5475**  
Télec. : 835-5476  
caiscomp@interlinx.qc.ca





# Compton regroupé Comment ça marche ?

Un nouveau Compton doit obligatoirement s'élire un nouveau conseil municipal, ce qui veut dire des élections ! Mais en attendant qui gère la municipalité et comment ? Qui peut se présenter aux élections ?

Voici des extraits du décret 1275-99 qui répondront à vos questions à ce sujet.

## Élections municipales le 2 avril 2000

Selon le décret 1275-99 émis le 24 novembre et entré en vigueur le 8 décembre 1999 confirmant le regroupement des deux municipalités, la loi prévoit que la première élection générale doit avoir lieu le premier dimanche du quatrième mois suivant l'entrée en vigueur du décret. La deuxième élection générale aura lieu le premier dimanche de novembre 2003. Le conseil de la nouvelle municipalité est formé de sept membres parmi lesquels un maire et six conseillers. Les postes de conseillers sont numérotés de 1 à 6 à compter de la première élection générale.

### Secteurs de vote

Pour la première élection générale et pour les élections partielles tenues avant l'élection générale de 2003, seuls les électeurs ayant le droit d'être inscrits sur la liste électorale du

territoire formé par l'ancienne municipalité de Compton participent à l'élection des membres des postes 1,3 et 5 et seuls les électeurs ayant le droit d'être inscrits sur la liste électorale du secteur formé par l'ancienne municipalité de Compton Station participent à l'élection des postes 2,4 et 6. Pour la deuxième élection générale, la nouvelle municipalité est divisée en districts électoraux, conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

### Personne éligible au conseil municipal

Pour la deuxième élection générale et pour toute élection partielle tenue avant l'élection générale qui sera tenue en novembre 2003, seules peuvent être éligibles aux postes 1,3 et 5 les personnes qui le seraient en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités si cette élection était une élection des membres du conseil de l'ancienne municipalité de Compton et seules peuvent être éligibles aux postes 2,4 et 6 les personnes qui le seraient en vertu de cette loi si cette élection était une élection des membres du conseil de l'ancienne municipalité de Compton Station. Si au cours de son mandat électoral, une personne élue à un poste de conseiller cesse de respecter la

condition d'éligibilité prescrite, son poste devient vacant.

### Formation du conseil municipal entre la mise en vigueur du décret et la première élection générale

Un conseil provisoire est en place jusqu'à la première élection générale. Il est composé de tous les membres des anciens conseils existants au moment de l'entrée en vigueur du décret. Le quorum est de la moitié des membres en fonction plus un. Les maires actuels alternent, pour chaque période d'un mois débutant à la date de l'entrée en vigueur du décret, comme maire et maire suppléant du conseil provisoire. Le premier à exercer ce rôle est le maire de l'ancienne municipalité de Compton. Si un poste est vacant ou devient vacant durant la période du conseil provisoire, un vote additionnel est octroyé au maire de l'ancienne municipalité d'où provenait le membre du conseil dont le poste est devenu vacant. Si le poste qui est ou devient vacant est celui du maire, le vote additionnel est exercé par le conseiller désigné à la majorité absolue par et parmi les conseillers qui étaient membres du conseil de l'ancienne municipalité dont le poste de maire est ou devient vacant; en pareil cas, le conseiller désigné occupe les fonctions de maire suppléant durant le conseil provisoire,

tandis que le poste de maire durant cette période est occupé par le maire de l'autre ancienne municipalité. Si les postes de maire deviennent tous deux vacants, un tirage au sort parmi les conseillers désignés détermine celui qui occupe les fonctions de maire et de maire suppléant durant le conseil provisoire.

### Rémunération

Pour la durée du mandat du conseil provisoire, les élus municipaux continuent de recevoir la même rémunération que celle qu'ils recevaient avant l'entrée en vigueur du décret. Chaque maire continue de recevoir sa rémunération de maire durant la période au cours de laquelle il agit comme maire suppléant. Si le titulaire au poste de maire de la nouvelle municipalité a été tiré au sort parce que les deux postes de maire sont devenus vacants, la personne désignée a le droit de recevoir la même rémunération que recevait le maire de l'ancienne municipalité sur le conseil de laquelle siégeait cette personne.

Après la première élection des membres du conseil de la municipalité issue du regroupement et à compter de leur entrée en fonction, la rémunération du maire et des conseillers est celle à laquelle le maire et les conseillers de l'ancienne municipalité de Compton Station ont respectivement droit à la date d'entrée en vigueur du présent décret, et ce, tant que le nouveau conseil n'aura pas, conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, adopté un règlement de rémunération minimale supérieure à celle payable par l'ancienne municipalité de Compton Station. Les maires des anciennes municipalités continuent de siéger au conseil de la Municipalité régionale de comté de Coaticook jusqu'à la tenue de

la première élection générale et ils disposent du même nombre de voix qu'avant l'entrée en vigueur du décret; si le poste devient vacant, seul le maire en fonction siège au conseil de la municipalité régionale de comté.

La première séance du conseil provisoire se tient le deuxième mardi suivant l'entrée en vigueur du décret.

#### Administration de la nouvelle municipalité

Mme Sylvie Dolbec, secrétaire-trésorière de l'ancienne municipalité de Compton, agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale de la nouvelle municipalité. Mme Manon Bergeron, secrétaire-trésorière de l'ancienne municipalité de Compton Station, agit comme secrétaire-trésorière adjointe de la nouvelle municipalité.

#### Budgets

Les budgets adoptés par chacune des ancienne municipalités, le cas

échéant, pour l'exercice financier au cours duquel le décret entre en vigueur, continuent d'être appliqués par le conseil de la nouvelle municipalité et les dépenses ainsi que les revenus sont comptabilisés séparément comme si ces anciennes municipalités continuaient d'exister. Toutefois, une dépense reconnue par le conseil comme découlant du regroupement est imputée au budget de chacune des anciennes municipalités, en proportion de leur richesse foncière uniformisée telle qu'elle apparaît au rapport financier pour l'exercice financier précédant celui au cours duquel le présent décret est en vigueur.

Cependant, comme le décret a été adopté en décembre et que le conseil a adopté le budget de la nouvelle municipalité avant le 31 décembre 1999, date de fermeture de l'exercice financier des anciennes entités regroupées, cette situation n'a pas été vécue très longtemps.

□

*Lisette Proulx*

#### MICHELINE BLOUIN

Représentante en épargne collective, pour:  
(Investissements Excel Inc)  
150 Legrand, Compton  
QC J0B 1L0  
Tél: 835-9335  
835-9511

Fonds de placement  
REER  
CPG  
Prêt - REER

POUR Y VOIR CLAIR ET AUGMENTER LE RENDEMENT DE VOS PLACEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC MOI EN TOUTE CONFIANCE



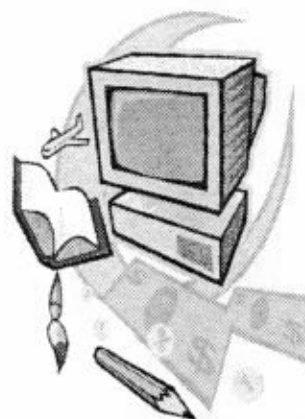
**Gérard Leblanc**

*Courtier d'assurance Itée*

10 Principale Sud, C.P. 177, Compton  
Bur. : (819) 835-9511 Rés. : (819) 835-5718

Le personnel de votre  
Caisse populaire Desjardins  
de Compton  
se fera un plaisir de  
bien vous informer

**REER DESJARDINS  
LA BONNE SOLUTION**



**AVEZ-VOUS PRIS  
VOTRE-RENDEZ-VOUS?**

#### HORAIRE

Du lundi au mercredi : de 9 h 30 à 15 h  
Le jeudi : de 9 h 30 à 19 h  
Le vendredi : de 9 h 30 à 16 h

En soirée et le samedi  
du 14 au 29 février  
**SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT**

# Les outardes tardent...

Le 1er janvier 2000, une grand voilier d'oies et d'outardes célébraient dans le champ de maïs devant chez-moi. En fait, depuis plusieurs semaines, j'avais l'impression que tous ces oiseaux tournaient en rond au dessus des champs de Compton ...

Avaient-ils perdu la boussole ? Était-ce un message cataclysmique ? Voudaient-ils célébrer le Jour de l'An avec nous ? Ou le réchauffement de la planète les avaient confus à jamais ?

Intrigués de constater encore leur présence, nous avons contacté Le Service Canadien de la Faune afin de savoir quelle mouche les avait piquées pour qu'elles restent ici si tard dans l'hiver.

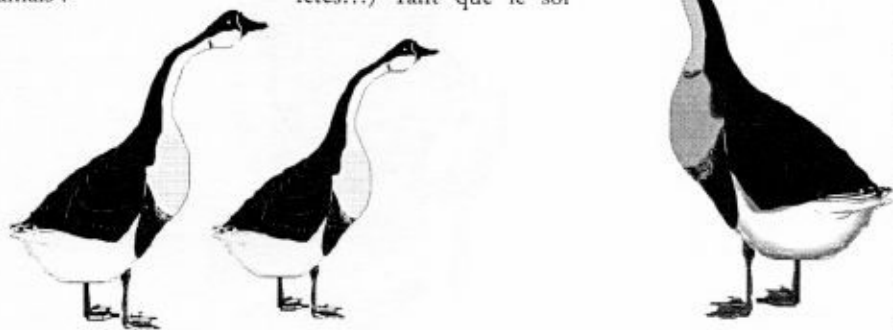
Et bien non, ce n'était pas du au bogue de l'an 2000. Il paraît que ce type d'oiseaux est très opportuniste. Autrement dit tant qu'ils ont à manger, ils restent ici (Ça me fait étrangement penser à ma visite du temps des fêtes...) Tant que le sol

n'est pas couvert et que les cours d'eau ne sont pas gelés complètement, les outardes restent...

Mais là avec le froid cruel qui nous est tombé dessus en mi-janvier, elles ont sacré le camp vers le sud. Sage décision...

N'avez-vous pas envie d'en faire autant ? Ah! Si j'avais des ailes...

*Lisette Proulx*



**IMPORTANT**  
**SPÉCIAL ÉLECTION**  
Veuillez lire les avis publics de la page 15 à 20.



Alain LaFrance

**NOUVEAU À COMPTON!**

**ALAIN LAFRANCE vous offre des services d'agent de voyages**

- ✓ Forfaits-vacances
- ✓ Billets d'avion et location de voiture
- ✓ Circuits et voyages en groupe
- ✓ Organisation de voyages pour votre groupe
- ✓ Circuits-découvertes au Québec
- ✓ Services à domicile

**346-2277**

Agent extérieur pour Voyages Lennoxville  
agence détentrice d'un permis du Québec

**Les Multiservices Bouthillier**



**Service de rénovation**

- plomberie
- pose de céramique
- peinture
- menuiserie
- tirage de joints
- etc.

**Service de construction**

- cabanons
- patios
- clôtures

11 Chemin Hatley  
Compton, Qc,  
JOB 1L0

**(819) 835-9288**

*Le Supermarché en région*

**IGA Coaticook**

265, rue Child

Coaticook, Québec

J1A 2B5

Tél.: (819) 849-6226

Fax: (819) 849-2579



*Notre priorité est de toujours  
mieux vous servir*

*Serge et Johanne Arsenault, prop.*

# Corporation de développement des Compton

## Assemblée générale annuelle des membres

Le mercredi 29 mars au Centre communautaire  
Notre-Dame des Prés  
19h30

### QU'EST CE QUE LA CORPORATION ?

La Corporation de Développement des Compton (le nom changera sous peu pour Corporation de développement culturel et communautaire de Compton) est un organisme à but non-lucratif voué à la gestion, au développement et à la promotion des loisirs et du communautaire à Compton. Elle est dirigée par un conseil d'administration composé d'office de deux conseillers nommés par la municipalité et de 5 élus parmi les membres.

La corporation est redevable au conseil municipal qui lui a confié comme mandat :

- La gestion du budget des loisirs et du communautaire, le soutien aux activités et manifestations occasionnelles, l'entretien du centre communautaire, des pistes de ski de fond, de la patinoire et l'entretien des fleurs et des arbres.
- Étudier et recommander des positions et ententes avec d'autres municipalités, la MRC, la commission scolaire, les bibliothèques, etc.
- Étudier et recommander des positions concernant le tourisme, l'aménagement du territoire, la conservation du patrimoine.
- Soutenir, initier et organiser des événements culturels.

### QUI EST MEMBRE VOTANT DE LA CORPORATION ?

Les membres actifs de la corporation sont ceux ayant droit de vote, ils sont de trois catégories :

- 1- Membres du milieu municipal : La corporation municipale de Compton
- 2- Membres du milieu associatif : Toute association ou organisme sans but lucratif agissant sur le territoire de Compton et oeuvrant dans les secteurs communautaire, culturel, récréatif ou touristique.

3- Membres individuels : Toute personne physique résidant sur le territoire de Compton, intéressée aux buts et aux activités de la corporation, auquel le conseil d'administration de la corporation, sur demande à cette fin, décide d'accorder le statut de membre.

Chaque membre actif a le droit de participer à toutes les activités de la corporation, de recevoir des avis de convocation des assemblées des membres, d'assister à ces assemblées et d'y voter. Tout membre actif est éligible comme administrateur de la Corporation. Chaque membre des milieux municipal et associatif est représenté auprès de la corporation par un (1) délégué qu'il désigne à son gré.

La corporation peut comprendre aussi des membres associés et des membres honoraires mais ceux-ci n'ont pas le droit de voter aux assemblées.

### QUEL EST L'OBJECTIF DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ?

L'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle comprend toujours la réception des rapports d'activité et financiers, la nomination d'un vérificateur et l'élection du conseil d'administration en plus de tout autre point jugé pertinent à amener au vote de l'assemblée des membres.

### VOUS DÉSIREZ EN CONNAÎTRE PLUS SUR LA CORPORATION OU VOUS IMPLIQUER ?

Téléphonez au 835-0445. Laissez-nous un message, on vous rappellera.  
Président : Monsieur Richard Leblanc.

### Le Centre communautaire Notre-Dame des Prés

29 Chemin Hatley, Compton  
Un service à toute la communauté !

La Salle communautaire : Réservation: Laissez le message au 835-0445.  
La salle communautaire est ouverte à tous les jours en semaine pour les jeux de billard, ping-pong et gallet.

La Bibliothèque : Tél : 835-0404 aux heures d'ouverture  
Heures d'ouverture : Les mardi de 17h30 à 19h30  
Les mercredi de 13h30 à 19h30

Le Comptoir familial : Tél : 835-0404 aux heures d'ouverture  
Heures d'ouverture : Les mercredi de 13h30 à 19h30

Le Centre internet "Lions" : Le mardi de 18h à 21 h et le mercredi de 16h à 20 h. Sur rendez-vous seulement.

Mme Chantal Lazure au 835-9406

### Clin d'Oeil Beauté Enr. L'Allure recherchée

**COIFFURE  
BRONZAGE**



**HAIRDRESSING  
TANNING**

92 Queen, Suite 102,  
Lennoxville, (Québec), J1M 1J4  
☎ (819) 569-9147

Ginette Lemieux, prop.

We speak english



- Première consultation gratuite
- Suivi alimentaire individuel
- Produits naturels
- Évaluation personnalisée
- Programme de maintien
- Appareils spécialisés :  
liposuction sans chirurgie

289, rue Baldwin  
Coaticook, Qc., J1A 2A2  
Tél : (819) 849-0306  
Fax : (819) 849-4649

**Joane Masson  
Vicky Blouin**  
Conseillères minceur  
Propriétaires

# GRAND VIRAGE AMBULATOIRE... ...EN DIRECTION DE COATICOOK !



Déménagement éventuel du véhicule ambulancier de Compton, vers Coaticook

Le vendredi 17 décembre dernier, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie demandait à la compagnie Ambulance Coaticook Inc. de rapatrier leur véhicule ambulancier de Compton vers Coaticook. Nous avons appris que nos deux ambulanciers de Compton se préparaient donc à y déménager leur résidence afin de travailler à partir de là-bas. Il va sans dire que cette nouvelle ne plait pas aux citoyens de Compton.

Suite à une requête d'une contribuable, le conseil municipal décide de mettre la machine en œuvre pour examiner le dossier et demande à la MRC de Coaticook de l'appuyer dans cette démarche. La MRC déclare donc un moratoire sur le sujet afin d'explorer les solutions possibles pour s'assurer qu'un service ambulancier de qualité soit maintenu à Compton. Interrogés sur la question, M. Eugène Naylor et M. Fernand Veilleux, co-maires de Compton affirment : "Le conseil municipal se penche sur la question et veut faire toutes les pressions possibles en vue de permettre de conserver notre service ambulancier local. Nous savons qu'une lettre a été envoyée à la députée via la MRC et que cette dernière a demandé à la Régie régionale de présenter un rapport expliquant sa décision."

## Une décision de la Régie Régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie

"Il est faux de croire que cette décision de ramener l'ambulance de Compton à Coaticook relève de la compagnie d'ambulance" nous dit M. Jean-François Héroux, propriétaire d'ambulance Coaticook. D'une part, l'origine du changement vient d'un remaniement des horaires de travail des ambulanciers orchestrée par les syndiqués affiliés à la CSN. Lors de leur convention en septembre 1999, le syndicat des ambulanciers a exigé une amélioration des conditions de travail. Le Ministère de la Santé et des services sociaux ayant accédé à leur demande, une série de remaniement fut amorcée. Les heures de travail étant trop longues, on a ajouté partout des quarts de travail afin d'éviter des journées trop longues et épuisantes. D'autre part, vu l'augmentation de 8 à 10% de transports des services ambulanciers et la demande supérieure à Coaticook, la Régie régionale de la Santé faisait face à un nombre croissant de plaintes de la part des citoyens de Coaticook. Suite à une analyse comparative du nombre des appels à Compton versus Coaticook, la décision fut prise de transférer le véhicule de Compton. On voulait ainsi augmenter la vitesse

du temps de réponse à Coaticook étant donné que le nombre des appels et le bassin d'appel est largement supérieur.

À Compton, le véhicule n'étant utilisé que 7.5 heures semaines, on décida que le service s'avérait trop coûteux. La norme acceptable de temps de réponse étant 8 minutes en zone urbaine et 30 minutes en zone rurale, cette décision, selon la Régie, ne compromettrait pas la sécurité des citoyens de Compton.

## Augmentation sérieuse du temps de réponse à Compton

Dans les faits, "cette décision va faire augmenter de 8 à 10 minutes le temps de réponse du service ambulancier pour Compton." nous dit M. Héroux d'Ambulance Coaticook. Puisqu'on calcule déjà un temps de réponse d'environ 7 à 10 minutes à partir de Compton, nous pouvons nous attendre maintenant à voir arriver l'ambulance environ de 18 à 20 minutes après avoir lancé l'appel. C'est dans les "normes rurales" nous dira la régie régionale. Mais c'est tout de même très long pour un blessé grave...

"Ici à Ambulance Coaticook" continue Jean-Pierre Héroux, "nous n'avons aucun parti pris. Nous sommes simplement un

fournisseur de service à la Régie régionale. C'est la régie qui accorde les contrats, qui paye et qui décide". Pour ce qui est des ambulanciers, cette décision s'avère heureuse puisqu'elle permettra un avancement dans les conditions de travail. Ils conservent le même salaire tout en travaillant une journée de moins par semaine et un nouveau poste à temps plein s'ouvre.

"C'est sûr qu'il sera très difficile de plaire à tout le monde dans ce dossier" nous dit M. Héroux, "mais ce sera à la régie de trancher la question. En 1992, notre compagnie n'a rien eu à dire quand il fut décidé de positionner un véhicule ambulancier de soutien à Compton. Pourtant il nous a fallu nous ajuster, construire un garage, gérer une zone d'opération avec deux points de service". À l'époque, la régie avait choisi Compton afin de compenser à la fois pour les demandes de la partie sud de Sherbrooke ainsi que Huntingville, Milby, etc. en même temps que pour Coaticook. Maintenant les besoins ont changé, Sherbrooke a augmenté sa flotte, mais Compton est maintenant habitué à cette qualité de service...

## Des ébauches de solution

"Les solutions ? Pas facile" nous dit M. Héroux. Pourquoi ne pas avoir un autre véhicule à Coaticook et conserver celui de Compton ? Trop cher pour la régie, nous dit-on. Et ce n'est certainement pas les contribuables de Compton qui doivent ouvrir leurs goussets et payer 200,000 \$ par année pour un service qui est payé par les impôts! S'annexer à d'autres petites municipalités pour ventiler les frais ? Les possibilités sont restreintes, car dès qu'on s'éloigne un peu de Compton, le temps de réponse augmente. Quelles sont les municipalités à

qui cela profiterait vraiment ?

M. Héroux nous propose tout de même une piste... "Si j'étais la régie, dit-il, j'offrirais deux services sur deux quarts de douze heures à partir de Coaticook. Nous savons que 76% des sorties se font le jour. Durant ce "peak" nous pourrions avoir les ambulanciers déjà en uniforme et en alerte assis dans un des véhicules ici à Coaticook. Il faut comprendre qu'à l'habitude l'ambulancier en service est en appel à partir de chez lui. Il perd donc 5 à 7 minutes avant de se préparer et d'atteindre son véhicule. Si nous avions ce service plus rapide le jour, le temps de réponse pour Compton resterait sensiblement le même qu'avant, au moins en période de pointe. En gardant ce véhicule d'urgence pour les interventions directes et en utilisant l'autre véhicule pour les transferts hospitaliers, nous fournirions un meilleur service pour Coaticook et partout sur le territoire". Est-ce la solution? Certainement une

piste de réflexion pour la régie. En tout cas peut-être une petite lueur d'espoir pour Compton...

#### Réaction de la MRC

Au moment d'imprimer l'Écho, la MRC venait tout juste de recevoir le rapport explicatif de la régie régionale. "Il est trop tôt pour commenter le rapport car il faudra l'analyser en détail" nous dit M. Michel Belzile. "C'est un dossier qui nous préoccupe beaucoup. J'ai toujours prôné l'équité entre les municipalités et les citoyens. Nous poursuivrons donc l'examen du dossier afin de nous assurer que la sécurité d'aucun citoyen ne soit compromise"

À suivre...



Lisette Proulx

## Interview avec M. Denis Audet, directeur du service des Incendies de Compton

**M. Audet que pensez-vous de la décision de la Régie régionale de déplacer le Service d'incendie de Compton vers Coaticook ?**

Je pense que c'est une situation très malheureuse. La sécurité de nos citoyens sera de toute évidence affectée par le départ du service ambulancier local.

**On nous explique que pour compenser la perte, on pense à former les pompiers de Compton comme "premiers répondants", ils viendraient sur les lieux en attendant que l'ambulance de Coaticook arrive. A-t-on pris des ententes avec vous à ce sujet ?**

Non, il n'y a pas d'entente, mais nous savons que c'est ce qui s'annonce. Il semble que ce soit la tendance dans les municipalités qui n'ont pas de service d'ambulance. C'est ce qui c'est fait à Eaton par exemple.

**Est-ce que les pompiers ont la formation pour être premier répondant ?**

Non. Les pompiers sont formés pour administrer des premiers soins en rapport avec leur fonction mais pas pour donner les soins de premier répondant.

**Il leur faudrait donc une formation ?**

Oui, un minimum de 35 heures je crois. Et puis ensuite d'autres formations pour l'utilisation de l'équipement spécialisé comme le défibrillateur, etc. C'est un gros engagement.

**Qu'elle est la réaction des**

**pompiers de Compton à cette nouvelle ?**

D'abord les pompiers de Compton ne voient pas d'un bon œil la disparition de l'ambulance de Compton. Mieux que quiconque nous connaissons l'importance d'un temps réponse rapide d'une ambulance sur les lieux d'un accident. Les pompiers de Compton souhaitent que la population et l'administration municipale fassent toutes les pressions nécessaires pour qu'on puisse garder ici la même qualité de service ambulancier.

**Ce n'est donc pas avec grand enthousiasme que les pompiers prendraient cette nouvelle responsabilité ?**

Oh ! que non ! L'enthousiasme est loin d'être délirant. Cette nouvelle responsabilité quadruplerait nos sorties. Les pompiers ici sont des volontaires rémunérés à l'acte, ils (elles) ont un autre travail. Il n'est pas évident que ce soit possible d'augmenter d'autant les sorties sur une base régulière. Les employeurs n'aiment pas ça, les pompiers à leur compte subissent un trop grand manque à gagner. C'est un pensez-y bien avant de s'engager !

**À Eaton, les pompiers le font depuis quelque temps. Savez-vous comment ils vivent ça ?**

C'est raide un peu ! Trop de sorties, trop de responsabilités. Ce n'est pas très concluant et ça ne nous donne pas envie de faire ça ici.




**Le Bocage**  
Relais et festin gastronomique  
*Fine cuisine régionale*  
François Dubois  
424, chemin Moe's River, 208 Est  
Compton (Québec) J0B 1L0  
(819) 835-5653  
Ouvert 7 jours, réservations requises  
[www.lebocage.qc.ca](http://www.lebocage.qc.ca)

### SERVICE D'ADMINISTRATION MARCOUX (1982) INC

*Spécialités : Planification fiscale,  
préparation d'états financiers,  
impôts, tenue de livre.*

179, Belvédère nord,  
Sherbrooke, J1H 4A7

**821-9280**

# Municipalité de Compton

Maire : Eugene Naylor

Conseillers :

Michel Brière

Jean-Paul Létourneau

André Laprise

Marcel Boisvert

Mablon Grapes

Jean-Nicholas Gremion

## Réunion du 19 octobre 1999

Le conseil confie à "SRA Marc Duquette" de Compton la construction d'un rouleau coché permettant l'étalement de sable ou de produits déglaçants sur les trottoirs lors de l'entretien hivernal, au prix proposé de 1,500 \$.

Le conseil confie le contrat de déneigement des édifices municipaux (Hôtel de ville, caserne d'incendie, centre communautaire) à "Déneigement et pelouse Veilleux" au tarif horaire de 35 \$. Ce contrat est adjugé conditionnellement à ce que l'entrepreneur s'engage à disposer de la neige du stationnement de l'hôtel de ville à un autre lieu que celui de la cour de l'Eglise St-Thomas d'Aquin.

La municipalité adressera une demande à Postes Canada concernant le projet de relocalisation des boîtes postales desservant la clientèle du secteur de la rue du Hameau. Ce projet occasionnera des dépenses d'environ 2,500 \$. Le site relocalisé devrait être recouvert d'un dôme afin de protéger la clientèle des intempéries.

Le conseil autorise l'embauche de Jonathan Paré à titre de pompier volontaire rémunéré selon la grille de tarification horaire du Service de protection contre les incendies des Compton.

Suite à la recommandation de l'inspecteur municipal, la somme de 3,065 \$, est affectée à l'exécution de travaux de nettoyage du puits d'aqueduc municipal et du piézomètre.

La somme de 7,300 \$ est affectée aux travaux de réparations du pont municipal du chemin de la Station et la somme de 750 \$ pour les travaux de réparations du pont municipal du

chemin Hyatt's Mills.

Le maire et son escorte sont autorisés à représenter la municipalité de Compton lors du premier souper bénéfique de l'Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook.

## Réunion du 2 novembre 1999

À la suite d'un appel d'offres public à soumissionner, le conseil accorde à "Couillard Construction inc." de Coaticook le contrat pour le projet de pulvérisation d'une partie du chemin de la Grande-Ligne au prix proposé de 8,730 \$ et accorde à "Construction A. Boisvert inc." de Fleurimont le projet de rechargement de gravier d'une partie de ce chemin pour la somme de 17,121.87 \$.

À la suite de la réception de deux soumissions, la municipalité engagera la somme de 10,000 \$ pour le Service de protection contre les incendies. Cette somme servira à l'achat d'appareils de radio-communication et à toutes les dépenses connexes pour la mise en place et le bon fonctionnement du système. Les appareils de radio-communication seront fournis par la compagnie "Clearnet" de St-Élie-d'Orford sous la forme d'un contrat de location avec option de rachat.

Le conseil désigne le maire de la municipalité de Compton afin qu'il agisse comme membre du conseil d'administration du Service de transport interurbain de la MRC de Coaticook.

Le conseil refuse de céder au privé le contrat de débroussaillage des fossés municipaux du chemin de Moe's River. Les travaux de débroussaillage devront être effectués à la tronçonneuse par le personnel municipal affecté aux travaux de voirie.

Une inscription est réservée et payée pour un élu municipal de Compton afin qu'il assiste à une session de formation des élus pour la révision de manuel de normalisation. Le conseiller Marcel Boisvert y assistera.

Les membres du conseil demandent à la direction générale de rédiger des lettres de

félicitations signées par le maire aux nominés de Compton au prix régional "Excel" et à l'Association des pompiers à la suite de la surveillance exercée dans les rues de Compton par les pompiers lors de la fête de l'Halloween.

À la suite de la réception de tous les paiements des arrérages de taxes perçus au bureau de la MRC, aucun immeuble du territoire de Compton n'est mis à l'enchère public du 11 novembre soit lors de la vente pour non paiement de taxes municipales. Les contribuables concernés ayant entièrement acquitté les créances exigibles.

Le conseil accepte à regret la démission du pompier Gabriel Dion et lui témoigne la reconnaissance des municipalités de Compton et de Compton Station pour ses loyaux services et sa grande disponibilité depuis de nombreuses années au sein du Service de protection des incendies des Compton.

Suite à des ententes fermes de transaction pour l'ensemble des terrains vacants qui sont l'actuelle propriété de "Maharishi Heaven on Earth" dans le secteur du Hameau, un projet préliminaire de lotissement a été présenté aux membres du Comité consultatif d'urbanisme par un groupe de citoyens acquéreurs des terrains. Le Comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement ce projet préliminaire qui comprend "un projet de bouclage du réseau routier" et prévoit la cession d'un terrain pour fins de parcs et terrains de jeux et espaces verts. Les ententes de transaction sont conditionnelles à l'acceptation par la municipalité de la cession gratuite d'infrastructures actuellement privées, soit: rues, assiettes de rues, réseau d'aqueduc et d'égouts. Cependant, le projet de lotissement préliminaire présente des lots dérogoires à la réglementation municipale actuellement en vigueur, mais puisque la deuxième phase de réforme cadastrale du cadastre du village de Compton doit être terminée au plus tard à la fin de l'année 2000 et que ce projet de lotissement fait partie de ce cadastre, le conseil municipal est favorable au projet dans les mesures où le parc figurant au projet final demeure localisé au même endroit que celui figurant au présent projet préliminaire, que le bouclage des voies de circulation soit prévu au projet final et que les lots dérogoires qui feront l'objet d'un regroupement sur un seul et même lot à la

suite de la réforme cadastrale du village de Compton ne pourront et ce jusqu'à l'enregistrement officielle devant les instances gouvernementales concernées, faire l'objet de morcellement ou de transaction visant la cession totale ou partielle du lot. Également, aucun permis de construction ne sera émis tant que le lot ou le regroupement de lots ne sera conforme à la réglementation municipale en vigueur.

Après avoir complété une période de probation de 6 mois à l'emploi de la municipalité, Monsieur Stéphane Madore est embauché en permanence au poste de journalier des Services techniques.

**Réunion du 16 novembre 1999**

Le conseil autorise une dépense de 3,000 \$ auprès de "Les Inst. Élect R. Théberge Inc." de Martinville afin de compléter les travaux connexes nécessaires à la bonne utilisation de la génératrice récemment acquise par la municipalité

Dans le cadre de la fusion des municipalités, le conseil accepte le projet de modifications au projet de fusion et de modernisation informatique telles que produites par "PG Système d'information" pour la somme de 1,433 \$.

Le conseil autorise le personnel de la municipalité de Compton qui utilise le parc informatique aux fins de leurs activités quotidiennes à suivre la formation informatique du "Collège de l'Estrée" au prix proposé de 2,933 \$.

Le conseil accorde l'aide financière de 75 \$ demandée par le Village Culturel de l'Estrée pour sa 5e édition jeunesse à l'école secondaire La Frontalière de Coaticook;

La municipalité de Compton s'implique au niveau du service régulier de transport adapté aux personnes handicapées en acceptant de participer au financement d'un tel transport selon les modalités suivantes:

-La municipalité de Compton versera à Acti-Bus / Région de Coaticook, au cours de la période du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2000, un montant de 1,960 \$, à titre de contribution municipale.

-L'horaire du service de transport adapté est fixé aux heures suivantes: Du lundi au

vendredi: 7h30 à 17h30. Toutefois, ces heures de service hebdomadaires demeurent flexibles selon la demande de notre clientèle. L'usager qui utilisera le service de transport adapté devra déboursier le montant fixé par le conseil d'administration. Les priorités de déplacement sont les suivantes:- Travail-Etude-Soins professionnels -Loisirs-Autres. Deux véhicules de type "petit autobus" adaptés sont à la disposition des personnes handicapées pour leur transport.

Le conseil appuie officiellement les démarches entreprises par la "Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec" auprès des gouvernements provincial et fédéral afin que de convaincre ces derniers à mettre sur pied un nouveau programme conjoint de réfection des infrastructures municipales et routières dès l'an 2000.

**Réunion du 7 décembre 1999**

Le conseil adopte le budget de l'année 2000 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook. Ce budget démontrant des revenus, dépenses et affectations équilibrés de 315,950.32 \$

Le conseil municipal requiert de la direction générale d'adresser par écrit leur appréciation à l'ingénieur Gaétan Couture, surveillant des travaux de reconstruction du pont Cookshire.

Les membres du conseil soulignent l'initiative de la Sûreté du Québec de la MRC de Coaticook d'avoir tenu, en collaboration avec les municipalités de Compton et de Compton Station, une soirée d'information à la suite de la vague de vols dans les résidences. Plus particulièrement, ils reconnaissent la qualité à titre de conférenciers des agents de la S.Q. Claude Lebel et Sylvain Rousselle présents à Compton le 6 décembre dernier devant une foule de 150 personnes. Ces derniers méritent une lettre d'appréciation.

Le conseil municipal a pris connaissance d'une correspondance signée par les maires de Compton et de Compton Station avisant la municipalité de Martinville qu'à compter du 1er janvier 2000, les citoyens de Martinville ne bénéficieront plus du service de protection contre les incendies des Compton à moins de conclure une entente au plus tard le 16 décembre 1999. Le conseil municipal de

Compton fait sienne cette correspondance et l'entérine comme si la présente avait été adoptée avant la signature dudit avis.

Le conseil accorde le contrat d'une durée de trois ans à l'entreprise "Services Sanitaires M.L. inc." pour les travaux d'enlèvement et de transport des ordures, secteurs résidentiel et commercial au prix proposé de 262,666.26 \$. Ce contrat débute le 1er janvier 2000 et se termine le 31 décembre 2002.

Les membres du conseil réitèrent qu'ils ne participeront pas au Fonds de création d'emplois de la MRC de Coaticook malgré la correspondance de monsieur André Langevin, président du Fonds de création d'emplois de la MRC de Coaticook (26 novembre 1999) celui-ci relatant qu'il ne pouvait répondre positivement à la demande de "Lebeau Nourisseur". Le conseil souligne, notamment, que la quote-part de 4 \$ par capita représente un déboursé de 8,740 \$ pour la création de quelques emplois sur notre territoire. Ce déboursé atteindrait 12,172 \$ à la suite du regroupement de Compton et de Compton Station.

Le conseil décide que le personnel municipal devra être disponible et en état de veille le 1er janvier 2000 relativement au "Bogue de l'an 2000".

Puisqu'il est de mise pendant la période des Fêtes de souligner son appréciation, la municipalité verse à titre de prime de satisfaction un chèque de 100 \$ à chacun des trois brigadiers à son l'emploi et la somme de 1\$ par semaine de travail aux camelots ayant livré le quotidien journal La Tribune .

*(Suite à la page suivante)*

**Avertissement**

• Les résumés des réunions des Conseils et des règlements sont publiés à titre d'information et font l'objet d'une réécriture dans un effort pour les rendre plus accessibles. Ils n'ont aucune valeur légale et ne lient ni les municipalités ni la rédaction. Vous pouvez bien entendu consulter les procès-verbaux et les règlements originaux au bureau municipal.

(Suite de la page précédente)

Maire : Eugene Naylor

Maire suppléant : Fernand Veilleux

Conseillers :

Michel Brière

Jean-Paul Létourneau

André Laprise

Marcel Boisvert

Mablon Grapes

Jean-Nicholas Gremion

Diane Gagnon

Élizabeth Hamel

Pierre Bergeron

Gilles Garant

Maurice Jouis

Robert Perreault

### Réunion du conseil provisoire de la Municipalité de Compton du 21 décembre 1999

Le décret officiel ayant pour objet la constitution de la nouvelle Municipalité de Compton issue du regroupement des territoires des municipalités de Compton et de Compton Station est déposé à la table du conseil municipal. Le décret a été publié dans la Gazette officielle du Québec et est entré en vigueur le 8 décembre 1999.

Un surplus d'exercice de 25,000 \$ est anticipé au 31 décembre 1999 découlant du budget 1999 de l'ancienne municipalité de Compton et il est anticipé un surplus accumulé de 15,000 \$ au bilan de l'ancienne municipalité de Compton Station. De plus, un surplus d'exercice de 5,000 \$ est anticipé au budget 1999 de la Régie intermunicipale des bureaux municipaux des Compton.

Les fonctionnaires et employés des municipalités demanderesse de la demande commune de regroupement, deviendront sans réduction de traitement, des fonctionnaires et employés de la nouvelle municipalité et conserveront leur ancienneté et leurs avantages sociaux. Ils ne pourront être mis à pied ou licenciés du seul fait du regroupement conformément à la Loi.

La politique des conditions de travail des cadres intermédiaires et des employés municipaux ayant du être renouvelée, cette tâche a été confiée à Me André Fournier de Monty Coulombe avocats pour la somme de 1,650 \$.

Le conseil autorise la directrice générale à faire procéder à l'exécution des travaux de menuiserie, d'électricité, de déplacement du parc informatique et à l'achat de mobilier supplémentaire pour le réaménagement des bureaux municipaux suite au regroupement. Une dépense de 2,500 \$ est prévue à cet effet.

Étant donné que la nouvelle municipalité de Compton ne disposera pas des deniers nécessaires jusqu'à la perception des taxes annuelles et que l'envoi des comptes de taxes annuelles peut retarder jusqu'à la fin du mois de février considérant les nombreux travaux administratifs et informatiques découlant de la fusion des rôles d'évaluation, la municipalité empruntera temporairement un montant de 600,000 \$ auprès de la Caisse populaire Desjardins de Compton. La période de cet emprunt temporaire débutera le 1er janvier 2000 et se terminera au plus tard le 30 avril 2000.

Des travaux visant à modifier la convention liant les copropriétaires du Centre communautaire, soit le Centre de la Petite Enfance les Trois Pommes de Compton et la Municipalité de Compton sont en cours, le dossier est à l'étude et sera soumis prochainement au conseil municipal.

Il est demandé à la Corporation de développement des Compton de modifier sa dénomination sociale auprès de l'Inspecteur général des institutions financières du Québec par l'ajout d'au moins deux mots parmi les suivants à la suite du mot développement soit "loisir, communautaire, culture" et par le remplacement du mot "des" par "de". L'octroi de la subvention annuelle à la corporation est conditionnelle à ce changement. Le conseil croit ainsi que cette nouvelle dénomination permettra à la population de mieux percevoir la mission de cet organisme créé par la municipalité.

Le conseil autorise la conclusion d'une entente intermunicipale en matière de protection contre les incendies du territoire de Martinville, entre Martinville et Compton. L'entente vaudra pour une année seulement.

Sur invitation du maire, madame Josée Roy du 99 chemin de la Station, Compton fait état de son inquiétude sur le projet de relocalisation de l'ambulance de Compton vers Coaticook. Le directeur général de la MRC de Coaticook,

monsieur Guy Charland, présent également, informe que le conseil des maires de la MRC de Coaticook, à la demande de la nouvelle municipalité de Compton a adopté une résolution demandant un moratoire à la Régie régionale des services sociaux de l'Estrie sur la relocalisation de l'ambulance de Compton vers Coaticook.

Le maire a assuré madame Roy de l'appui de la municipalité de Compton dans le dossier des services ambulanciers. Le conseiller Michel Brière recommande de mettre en perspective ce qui a motivé à l'origine la venue et l'implantation d'une ambulance à Compton, le service ambulancier étant un acteur social essentiel et important dans notre communauté abritant une école primaire, un Centre de la Petite Enfance, et deux centres d'accueil pour les personnes du troisième âge.

La Régie intermunicipale des bureaux des Compton avait en 1996 commandé des travaux permettant la pose de onze ventilateurs sur le toit de l'hôtel de ville afin d'améliorer l'aération dans l'entretoit. Mais après avoir constaté que "Les onze ventilateurs ont été installés de l'intérieur, et aucun travaux d'étanchéité n'ont été effectués de l'extérieur" la municipalité décide de mettre en demeure, Monsieur Maurice Arrelle, l'entrepreneur en construction responsable des travaux afin qu'il exécute les travaux de réparations nécessaires dans un délai de trente jours suite à la réception de la mise en demeure.

Le conseil accepte "l'Offre de services aux entreprises" proposée par la Caisse populaire Desjardins de Compton.

Tous les individus à l'emploi de l'une ou l'autre des anciennes municipalités de Compton et de Compton Station au moment du dépôt du décret conserveront dans la nouvelle municipalité les postes qu'ils occupaient. Ceci concernant les postes de cadres, secrétariat, trésorerie et manœuvres ainsi que les postes d'inspecteurs municipal et employés au service de protection contre les incendies et également les postes de brigadiers.

De plus, Mme Manon Bergeron est nommée coordonnatrice des mesures d'urgence de la nouvelle municipalité de Compton et Mme Sylvie Dolbec est nommée responsable de

l'accès aux documents.

Le conseil requiert de la MRC de Coaticook le maintien des postes des anciens maires de Compton et de Compton Station au sein du conseil de ladite MRC jusqu'au 2 avril prochain, date du scrutin de la nouvelle municipalité de Compton.

La nouvelle municipalité de Compton offre, avec la machinerie et les matériaux disponibles, le service de sablage de la cour du Manoir de Chez Nous lorsque celle-ci est recouverte de glace. Le Manoir de Chez-Nous héberge des personnes en perte de mobilité. L'administration municipale facture les coûts réels de ce service.

### Réunion spéciale du Conseil provisoire de la Municipalité de Compton du 22 décembre 1999

Les membres du conseil adoptent le budget de l'an 2000 de la nouvelle Municipalité de Compton pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2000. Le budget 2000 de la nouvelle municipalité de Compton y prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent totalisant 2,275,610 \$.

Suite à une entente particulière, les ouvrages d'entretien d'été des parcs et des espaces verts municipaux étaient réalisés en 1999 par la Corporation de Développement des Compton. Afin d'alléger les responsabilités de cet organisme et de diminuer leurs frais encourus pour réaliser ces travaux; il est décidé qu'à l'avenir ils soient exécutés par le personnel de la municipalité de Compton.

La municipalité accordera à ladite corporation une aide financière annuelle totalisant 73,053 \$ payable en quatre versements égaux conditionnellement à ce que la Corporation de développement des Compton ait modifié sa dénomination sociale tel que demandé. Cette condition doit être réalisée et soumise au conseil municipal au plus tard le 15 mars 2000 soit à la date prévue du premier versement de la subvention.

Il est prévu au budget 2000 de subventionner les organismes bénévoles de la communauté oeuvrant dans les activités à caractère communautaire, culturel et du loisir de la façon suivante :

Association de soccer-football Compton-Coaticook : 3,000 \$

Comité d'activité Para-scolaire De Compton inc. : 800 \$

Explorateurs de Compton Inc. : 8,000 \$

Bibliothèque de Compton : 5,000 \$

Local des Jeunes de Compton : 2,240 \$

Ces subventions seront versées sous réserve de recevoir une requête officielle écrite de l'organisme confirmant la réalisation du projet ayant fait l'objet de la demande d'aide

financière. L'organisme devra soumettre à l'attention du conseil municipal le projet sujet à l'approbation du paiement par chèque de l'aide financière accordée. □

*Résumé par Lisette Proulx*

La session ordinaire du conseil se tiendra à compter de 20 h le premier mardi de chaque mois à la salle des délibérations de l'Hôtel de ville, 3, chemin de Hatley, Compton.

-Si des personnes désirent être entendues dès l'ouverture, prière de communiquer avec la directrice générale, Mme Sylvie Dolbec, au 835-5584

-Si des dossiers particuliers doivent être présentés au conseil municipal, prière de communiquer avec la directrice générale afin de s'assurer de leur inscription à l'ordre du jour.

-Tous les citoyens sont les bienvenus.

Le bureau municipal est ouvert sans interruption, de 9 h à 16 h, du lundi au vendredi. Le bureau est situé au 3, chemin Hatley, bureau 201, Compton.

Pour vous servir :

Sylvie Dolbec : directrice générale et secrétaire-trésorière, responsable de la greffe (sessions du conseil), gestion du personnel, responsable de l'accès aux documents, présidente d'élection.

Manon Bergeron : secrétaire-trésorière adjointe, responsable de la trésorerie (comptabilité), coordonnatrice des mesures d'urgence.

Alain Beaulieu : inspecteur du bâtiment et de l'environnement, responsable de l'émission des permis de construction et de rénovation

Fernand Fontaine : inspecteur

municipal, responsable de la voirie et des travaux publics.

Denis Audet : chef-pompier, responsable du service de protection contre les incendies de Compton

Pour prendre rendez-vous (819) 835-5584

Avant de débiter des travaux de construction, de rénovation, d'aménagement ou d'entretien d'un cours d'eau vous devez obtenir un permis. Communiquez avec M. Alain Beaulieu inspecteur du bâtiment et de l'environnement, au 835-5584

Les élections municipales se tiendront le 2 avril prochain.

Les personnes intéressées à occuper un poste de membre du conseil pourront déposer leur formulaire de candidature à la présidente d'élection du 4 février 2000 au vendredi 10 mars 16 h 30. Informations ou rendez-vous, 835-5584, demander Sylvie Dolbec, présidente d'élection ou Martine Carrier Lizotte, secrétaire d'élection.

Vous êtes invités à lire l'avis public de la municipalité publié dans cette édition du journal : Recrutement du personnel électoral Scrutin du 2 avril 2000

Les postes suivants devront être comblés :  
Scrutateurs et secrétaires du bureau de vote;  
Membres de la commission de révision; membres de la table

de vérification de l'identité des électeurs; préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)

Les personnes intéressées travailleront dans un environnement sans fumée.

Prière d'adresser par écrit votre intérêt en dévoilant vos expériences en matière d'élections municipales ou autres à l'attention de Municipalité de Compton, Mme Martine Carrier Lizotte, secrétaire d'élection, 3, chemin de Hatley, bureau 201, Compton, JOB 11.0

Local des Jeunes :

Le conseil municipal a conclu une entente avec le Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook afin d'offrir des activités au LOCAL des JEUNES et de coordonner les services de deux travailleurs-jeunesse pour la municipalité pour une période de dix semaines.

Le local est ouvert une fois par semaine le vendredi de 18h30 à 23h30 depuis le 25 janvier 2000.

C'est un rendez-vous !

Réservation de salle du Centre communautaire et patinoire, prière de laisser votre message au 835-0445, quelqu'un vous rappellera.

## INFO-MUNICIPALITÉ

Comptes  
de taxes annuelles

À la suite des nombreux appels reçus à l'Hôtel de ville, nous vous informons qu'effectivement les comptes de taxes annuelles seront expédiés au plus tard le 29 février 2000.

On se rappelle que le décret sanctionnant la constitution de la nouvelle municipalité est entré en vigueur le 8 décembre 1999. Que la fermeture des exercices financiers des trois entités municipales fusionnées était le 31 décembre! Que l'administration doit fusionner trois comptabilités différentes selon les nouvelles normes gouvernementales! Que l'administration doit fusionner deux rôles d'évaluation! Que l'administration doit préparer une élection générale qui se tiendra le 2 avril prochain! Que le quotidien continue... que, que, que!?!

Tout cela pour expliquer que les comptes de taxes annuelles vous seront expédiés plus tard cette année. Nous nous excusons de ce désagrément hors de contrôle qui échappe à notre bonne volonté.

□  
*Sylvie Dalbec*  
Directrice générale

## Compton Station

Maire : *Fernand Veilleux*

Conseillers :

*Diane Gagnon*  
*Élizabeth Hamel*  
*Pierre Bergeron*  
*Gilles Garant*  
*Maurice Jouis*  
*Robert Perreault*

## Réunion du 1er décembre 1999

Le conseil autorise l'entreprise "Métal architectural" à procéder à des travaux de rénovation estimés à 3,148.60 \$ sur le Pont couvert Eustis.

La municipalité autorise son contremaître à procéder à l'épandage de sable dans la cour de l'église St-Thomas d'Aquin lorsqu'il est jugé nécessaire de le faire.

La Municipalité de Compton Station prévoit déboursier la somme de 16,160.15 \$ pour l'achat du sable tamisé et du sel pour l'entretien des routes pendant la période hivernale 1999-2000. Les fournisseurs seront Normand Nadeau excavation et Mines Seleine.

Dans le cadre du regroupement des municipalités de Compton Station et de Compton et suite à l'acquisition du nouveau système informatique, quelques dépenses s'avèrent nécessaires au bon fonctionnement du système. Il est donc prévu de dépenser environ 1,627 \$ afin d'effectuer les filages informatiques, offrir une formation à Office 2000 à 8 employés, réévaluer les besoins informatiques en vue de la fusion et acquérir un système anti-virus. Ces dépenses reconnues par le conseil comme découlant du projet de regroupement seront imputées au budget de chacune des municipalités demanderesse en proportion de leur richesse foncière uniformisée.

Lors de la session spéciale du 15 novembre dernier, le conseil municipal décidait d'aller de l'avant avec le projet de parc intermunicipal conjoint des municipalités du Canton de Hatley et de Compton Station. Le conseil désirait acquérir du ministère des Transports un terrain (28H rang I) pour la somme de 4,000 \$. Cependant lors de l'analyse du rapport trimestriel au 30 novembre 1999, il s'est avéré que les fonds n'étaient pas disponibles. Le conseil préfère donc préciser que l'achat dudit terrain sera conditionnel aux fonds disponibles lors des états financiers du 31 décembre 1999.

Les membres du conseil sont invités à participer à la rencontre sociale de la MRC de Coaticook en date du 10 décembre et la somme de 245 \$ est réservée à cet effet.

Le conseil appuie la Municipalité de Compton dans le dossier commun de l'enlèvement et le transport définitif des déchets résidentiels et commerciaux, en recommandant lui aussi que le contrat soit accordé à "Services Sanitaires ML Inc" pour une durée de trois ans.

Suite à une rencontre entre les membres du comité incendie des Compton et la Municipalité de Martinville en juillet dernier il est apparu que Martinville ne semble pas manifester d'intérêt à conclure une entente intermunicipale avec les municipalités de Compton et de Compton Station en matière de service de protection contre les incendies. Le conseil de Compton Station avisera la Municipalité de Martinville par courrier certifié que leurs citoyens bénéficieront du service de protection contre les incendies des Compton jusqu'au 31 décembre 1999 sur la base de la Loi sur l'entraide municipale contre les incendies et des règlements en vigueur. Cependant advenant qu'aucune entente ne soit conclue en décembre, le service sera définitivement interrompu en janvier 2000.

Une entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire de matières résiduelles avait été conclue en 1982 et modifiée en 1983. La Municipalité suite à certains nouveaux éléments d'information dans ce dossier décide d'ajouter des articles à l'entente afin de mieux ventiler les coûts et de favoriser le principe de l'utilisateur payeur. Le contenu de ces articles assure que la régie intermunicipale pourra, avec l'accord unanime des membres, établir et adopter une tarification pour les déchets de toute nature provenant du territoire desservi par la régie et acheminés, au lieu d'enfouissement sanitaire par tout utilisateur ou transporteur autre que les transporteurs d'ordures ménagères détenant un contrat d'enlèvement et de transport de déchets avec l'une ou l'autre des municipalités membres. De plus les municipalités membres de la Régie pourront exclure des statistiques prévues aux fins d'établir les coûts d'immobilisation, d'exploitation et d'administration, les commerces et industries dont le transport des déchets n'est pas assumé entièrement par la municipalité.

Le budget pour l'année 2000 de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook est adopté. Il est de l'ordre de 315,950.32 \$ et démontre des revenus, dépenses et affectations équilibrés.



**Garagiste  
Professionnel**

**Garage Beauvais  
Mécanique Mobile Enr.**

Mécanique générale  
Mise au point des injecteurs  
Freins et suspension  
Pneus et silencieux  
Pare-brise

**Compton 835-5612**

# MUNICIPALITÉ DE COMPTON

## AVIS PUBLIC D'ÉLECTION – SCRUTIN DU 2 AVRIL 2000

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, par Sylvie Dolbec, à titre de présidente d'élection, que :

1. Conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) et aux conditions particulières figurant au décret constituant la nouvelle municipalité de Compton issue du regroupement des municipalités de Compton et de Compton Station les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

**Postes 1, 3, 5 :** Pour être éligible à un des postes 1, 3 ou 5 de membre du conseil, toute personne doit avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale municipale du secteur formé du territoire de l'ancienne municipalité de Compton.

**Postes 2, 4, 6 :** Pour être éligible à un des postes 2, 4 ou 6 de membre du conseil, toute personne doit avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale municipale du secteur formé du territoire de l'ancienne municipalité de Compton Station.

**Maire :** Pour être éligible au poste de maire du conseil, toute personne doit avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale municipale du secteur formé du territoire de l'ancienne municipalité de Compton ou du secteur formé du territoire de l'ancienne municipalité de Compton Station.

Et répondre aux conditions prévues par la Loi au 4 février 2000.

2. toute déclaration de candidature à l'un ou à l'autre des postes ouverts devra être produite au bureau de la présidente d'élection, aux jours et heures suivants :

**Du lundi au vendredi de 9h à 16 h aux dates suivantes :**

**DATES :** du 

|       |      |      |
|-------|------|------|
| 2000  | 02   | 04   |
| année | mois | jour |

 au 

|       |      |      |
|-------|------|------|
| 2000  | 03   | 10   |
| année | mois | jour |

**À NOTER : le vendredi 10 mars 2000 le bureau sera ouvert de 9h à 16h30.**

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le :

|       |      |      |
|-------|------|------|
| 2000  | 04   | 02   |
| année | mois | jour |

**de 9 h**  
**à 19 h**

et un vote par anticipation sera tenu le:

|       |      |      |
|-------|------|------|
| 2000  | 03   | 26   |
| année | mois | jour |

**de 12 h**  
**à 20 h**

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Martine Carrier Lizotte

- |  |  |
|--|--|
| 5. vous pouvez me rejoindre en communiquant au bureau de la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone suivants : | <b>3, chemin de Hatley, bureau 201<br/>Compton (Québec)<br/>JOB 1LO<br/>(819) 835-5584</b> |
|--|--|

Compton, ce 4 février 2000.

Sylvie Dolbec, présidente d'élection

**Avis public**

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un lieu d'affaires, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires.

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**

Scrutin du

année  
2000

mois  
04

jour  
02

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par Sylvie Dolbec, présidente d'élection :

→ aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un lieu d'affaires qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que les conditions indiquées ci-dessous doivent être remplies pour être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection ci-haut mentionnée :

1. Être une personne physique, majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle, ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre frauduleuse le

|       |      |      |   |
|-------|------|------|---|
| 2000  | 02   | 04   | * |
| année | mois | jour |   |

2. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un lieu d'affaires depuis au moins 12 mois le

|       |      |      |   |
|-------|------|------|---|
| 2000  | 02   | 04   | * |
| année | mois | jour |   |

et avoir transmis à la municipalité à l'adresse indiquée ci-dessous la demande d'inscription à la liste électorale municipale au plus tard le

|       |      |      |    |
|-------|------|------|----|
| 2000  | 02   | 04   | ** |
| année | mois | jour |    |

ET

→ aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un lieu d'affaires, que les conditions indiquées ci-dessous doivent être remplies pour être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection ci-haut mentionnée :

1. Être une personne physique, majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle, ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse le

|      |    |    |   |
|------|----|----|---|
| 2000 | 02 | 04 | * |
|------|----|----|---|

2. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un lieu d'affaires depuis au moins 12 mois le

|      |    |    |   |
|------|----|----|---|
| 2000 | 02 | 04 | * |
|------|----|----|---|

et avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs le

|      |    |    |   |
|------|----|----|---|
| 2000 | 02 | 04 | * |
|------|----|----|---|

et l'avoir transmise à la municipalité à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le

|      |    |    |    |
|------|----|----|----|
| 2000 | 02 | 27 | ** |
|------|----|----|----|

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le 27 février 2000, mais avant la fin des travaux de la commission de révision le 17 mars 2000<sup>\*\*\*</sup>, est considérée comme une demande de modification à la liste électorale qui sera transmise à la commission de révision, à moins que la présidente d'élection en ait tenu compte avant le dépôt de la liste électorale.

→ L'on peut se procurer un formulaire pour la demande d'inscription, de retrait ou la procuration au bureau de la présidente d'élection. Elles prennent effet lors de leurs réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le bureau du président d'élection.

Municipalité et Bureau de la présidente d'élection

Madame Sylvie Dolbec

3 chemin de Hatley, bureau 201

Compton (Québec) JOB ILO

(819) 835-5584

Donné à Compton, le 4 février 2000

Sylvie Dolbec,  
Présidente d'élection

\* Le 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'élection régulière ou dans le cas d'une élection partielle, le jour de la publication de l'avis d'élection.

\*\* Au plus tard, le 35<sup>e</sup> jour précédant le scrutin

\*\*\* Le dernier jour pour présenter une demande de modification à la liste électorale fixé par la présidente d'élection

Information aux propriétaires d'un immeuble et aux occupants d'un lieu d'affaires au sujet de leur inscription sur la liste électorale

**MESSAGE IMPORTANT**  
**aux propriétaires d'un immeuble**  
**et aux occupants d'un lieu d'affaires**

*Vous voulez voter lors du prochain scrutin?*

→ ***N'OUBLIEZ PAS! Votre nom doit être inscrit sur la liste électorale!***

Si, le 4 février 1999, vous êtes propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires depuis au moins douze mois et que vous n'êtes pas domicilié dans la municipalité, **la loi vous oblige maintenant à faire une demande écrite auprès du président d'élection afin qu'il ajoute votre nom sur la liste électorale.**

Dans le cas des copropriétaires d'un immeuble ou des occupants d'un lieu d'affaires, ils doivent désigner parmi eux une seule personne qui peut être inscrite sur la liste électorale. Ils doivent, à cet effet, transmettre une procuration au président d'élection.

***RAPPEL!***

**Si vous désirez exercer votre droit de vote, vous avez la responsabilité de vous assurer que votre nom est inscrit sur la liste électorale municipale.**

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec votre président d'élection à l'Hôtel de Ville de Compton au numéro de téléphone suivant : 835-5584

---

**Demande d'inscription à la liste électorale municipale  
par un propriétaire unique d'un immeuble  
ou par un occupant unique d'un lieu d'affaires**

Je \_\_\_\_\_  
Prénom Nom

DATE DE NAISSANCE

|       |      |      |
|-------|------|------|
|       |      |      |
| année | mois | jour |

propriétaire unique d'un immeuble depuis le

|       |      |      |
|-------|------|------|
|       |      |      |
| année | mois | jour |

occupant unique d'un lieu d'affaires depuis le

|       |      |      |
|-------|------|------|
|       |      |      |
| année | mois | jour |

\_\_\_\_\_ Adresse de la propriété ou du lieu d'affaires

désire être inscrit sur la liste électorale municipale

désire retirer ma demande d'inscription à la liste électorale municipale

**PRENEZ NOTE** que la demande d'inscription prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée ou remplacée.

|       |      |      |
|-------|------|------|
|       |      |      |
| année | mois | jour |

\_\_\_\_\_ Signature du propriétaire ou de l'occupant

**Compléter et retourner à la Municipalité de Compton – Bureau de la présidente d'élection, 3 chemin de Hatley, bureau 201, Compton (Québec) JOB 1LO**



# A Brief Summary of Recent Council Meetings Municipality of Compton

Mayor : Eugene Naylor

Members:

- Michel Brière
- Jean-Paul Létourneau
- André Laprise
- Marcel Boisvert
- Mablon Grapes
- Jean-Nicholas Gremion

### Meeting of October 19, 1999

The council has engaged the firm of SRA Duquette to construct a device which will permit the spreading of sand or deicing materials on the sidewalks at a proposed cost of \$ 1,500.

The council has awarded the contract for snow removal from the areas surrounding the municipal buildings (town hall, fire station and community center) to "Déneigement et pelouse Veilleux" at an hourly rate of \$ 35. The contract is conditional upon the understanding that the contractor must dispose of the snow from the parking area around the town hall in a location other than on the property of the adjacent church.

The municipality will address the request of Canada Post to relocate the postal boxes serving the residents of rue du Hameau.

Following the request of the municipal inspector, an amount of \$ 3,065 has been

assigned to clean the wells of the municipal aqueducts.

An amount of \$ 7,300 has been approved for repairs to the municipal bridge on the Station Road. \$ 750 has also been allotted for repairs to the municipal bridge on the Hyatt's Mill Road.

### Meeting of November 2, 1999

The council designated the mayor of the Municipality of Compton as a member of the administrative council of the "Service de transport interurbain" of the Coaticook MRC.

The council accepted with regret the resignation of volunteer fireman, Gabriel Dion, and acknowledged his many years of loyal service on the fire brigade.

After having completed a 6-month probation period, Stéphane Madore has been engaged as an employee of the municipality.

The council provided financial assistance in the amount of \$ 100 to the Compton Lions Club to help pay for the decorations in the basement of the St.Thomas d'Aquin church prior to the annual Christmas tree event. It was at this time that the parents of children born in 1999 received municipal grants of \$100.

### Meeting of November 16, 1999

The council has allotted an amount of \$ 3,000 to

"Les Inst. Élect. R. Thérberge Inc." of Martinville to complete the installations necessary to make full use of the generator recently purchased by the municipality.

The municipality has agreed to participate financially in the transportation of handicapped persons according to the following terms:

-The municipality will provide an amount of \$ 1,960 to Acti-Bus/Region de Coaticook for the period of January 1 to December 31, 2000.

-The timetable for service is as follows: Monday through Friday 7:30 a.m. to 5:30 p.m. However, these weekly schedules are to be flexible according to the requests of the clientele.

-The users of the service must pay the amount determined by the administration. Workers and those following professional courses are given transportation priority.

### Meeting of December 7, 1999

The council has approved a contract with "Services Sanitaires M.L. Inc." for the collection of both residential and commercial garbage beginning on January 1, 2000 until December 31, 2002 at a cost of \$ 262,666.26.

Summary and translation  
by Mr Bruce Patton

.....  
 ● **Warning :** The summarized reports of the  
 ● meetings and by-laws have been edited solely to  
 ● make the reader more aware of the activities of  
 ● the city councils. The translation is provided as  
 ● an information service and as such has no legal  
 ● or binding value. The original texts can be  
 ● reviewed at the appropriate municipal office.  
 ● .....

"Office 2000" for 8 employees; a re-evaluation of the computer requirements and the installation of "anti-virus" software. The costs involved will be shared by both municipalities.

The council endorsed the Municipality of Compton's decision to award the contract for garbage collection to "Services Sanitaires ML, Inc." for a period of three years.

Summary and translation  
by Mr Bruce Patton

# Municipality of Compton Station

Mayor : Fernand Veilleux

Members :

- Diane Gagnon
- Élisabeth Hamel
- Pierre Bergeron
- Gilles Garant
- Maurice Jouis
- Robert Perreault

### Meeting of December 1, 1999

The council has approved renovations to the Eustis Covered Bridge by "Métal archi-

tectural" at an estimated cost of \$ 3,148.60.

The municipality has authorized the foreman to spread sand on the roadway around the Église St.Thomas d'Aquin when necessary.

As a result of the fusion of the municipalities of Compton and Compton Station and the purchasing of a new computer system, certain expenses are deemed necessary. It was therefore agreed to allot about \$ 1,627. This amount would include a training course in

# Meeting of the Provisional Municipal Council of the Municipality of Compton

Mayor : Eugene Naylor

Assistant mayor : Fernand Veilleux

**Members :**

Michel Brière

Jean-Paul Létourneau

André Laprise

Marcel Boisvert

Mablon Grapes

Jean-Nicholas Gremion

Diane Gagnon

Élizabeth Hamel

Pierre Bergeron

Gilles Garant

Maurice Jouis

Robert Perrvault

**December 22, 1999**

- The decree concerning the fusion of the municipalities of Compton and Compton Station came into

force on December 8, 1999.

- The mayors of the two former municipalities will alternate monthly in their capacities as mayor and assistant mayor.

The decree names Sylvie Dolbec, the Directress-General and Secretary-Treasurer of the former Municipality of Compton to the same titles and positions within the new municipality. Likewise, Manon Bergeron, the former Secretary-Treasurer of the Municipality of Compton Station, has been named the Assistant Secretary-Treasurer of the new municipality.

The numerous administrative procedures associated with the formation of the new municipality

will necessitate a delay in the mailing of the tax bills until the latter part of February. In the meantime, the municipality has temporarily borrowed an amount of \$ 600,000 from the Caisse Populaire Desjardins de Compton, effective January 1, 2000 and to end no later than April 30, 2000.

An inter municipal agreement has been concluded concerning fire protection services for the territory of Martinville. This agreement will be in force for one year only.

The Council of Mayors of the Coaticook MRC has adopted a moratorium in regard to the possible relocation to Coaticook of the ambulance currently based in Compton. It was noted that the

location of the ambulance in Compton is essential given the fact that the area includes an elementary school, a Day Care center and two seniors centers.

- All the employees of either of the two former municipalities at the time of fusion will retain their employment. Furthermore, Manon Bergeron was named Coordinator of Emergency Measures of the new municipality and Sylvie Dolbec was assigned the responsibility of access to documents.

□

*Summary and translation  
by Mr Bruce Patton*

## MUNICIPAL NEWS

- Regular council meetings will be held in the council room of the Town Hall beginning at 8 p.m. on the first Tuesday of each month. Persons desiring to address the council are requested to contact Sylvie Dolbec at 835-5584 in advance. All citizens are welcome at council meetings.

The Town Office is situated in Room 201 at 3 Hatley Road, Compton and is open continuously between 9 a.m. and 4 p.m. Monday through Friday each week.

For your assistance, please note the following duties of selected municipal personnel:

Sylvie Dolbec: Directress-General and Secretary-Treasurer.  
Manon Bergeron: Assistant Secretary-Treasurer, responsible for accounting procedures as well as Emergency Measures.

Alain Beaulieu: Building and Environment Inspector responsible for the issuing of construction and renovation permits. Please note that you must obtain a permit before beginning any construction or renovation projects or any alteration of an existing waterway.

Fernand Fontaine: Municipal Inspector res-

ponsible for roads and public works.

Denis Audet: Fire Chief responsible for fire protection.

To obtain an appointment with any of the above, please call 819-835-5584.

- Please note that municipal elections for the new Municipality of Compton will be held on Sunday, April 2, 2000. Any person interested in occupying a position as a member of the Municipal Council must deposit the required forms with the President of the Election between February 4, 2000 and 4:30 p.m., Friday, March 10,

2000. For further information, contact either Sylvie Dolbec or Martine Carrier Lizotte at 835-5584.

It is possible to make use of the basement meeting room in the Community Center on Hatley Road. Reservations and information can be arranged by leaving a recorded message which will be responded to at 835-0445.

□

*Summary and translation  
by Mr Bruce Patton*

### Special Note from the Directress-General, Sylvie Dolbec:

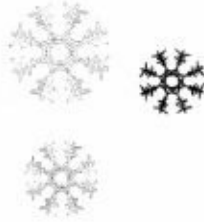
The annual Municipal tax bills this year will be issued no later than February 29. The delay has been necessitated by the extraordinary workload following the fusion of the two former municipalities.



Excavation - défrichage - nivellement - chemins forestiers peigne sur pelle, godet à drainage, terre à pelouse, gravier, sable, concassé

**TÉL : 835-9178**

## LES TOQUES CHAMPÊTRES

Enfin la neige  
est arrivée...!

Moi, à six ans, j'aimais tellement la nouvelle neige, ces gros flocons... que je cherchais à les avaler tous...! J'ai arrêté net le jour où j'ai mangé celui qui était sur ma pelle de métal. Depuis ce temps, quand la soupe est trop chaude sur ma langue, je me rappelle cette mésaventure de la langue collée "ben dur" sur ma belle pelle rouge que j'aimais tant...!

Ah ! les bonnes soupes... Une bonne soupe c'est simple, goûteux et rapide à faire; enfin, c'est ce qu'on dit ; mais dès que le bouillon de base est terminé, l'envie me prend toujours d'y ajouter un peu de ceci, un peu de cela, des légumes non-prévus, d'autres liquides, épices, etc... Enfin, j'arrive même à y intégrer des morceaux de viandes ou du poisson, cuits ou non.

Finalement ma soupe aux tomates et macaroni si simple se transforme en un merveilleux repas-soupe de soirée d'hiver, un dimanche soir.

Alors, si l'envie vous prend, essayez cette recette dite progressive : on sait quand ça commence mais vraiment pas quand ça finit !

Préparer un vrai bouillon à partir d'os, et très peu de gras de volaille, qui ont cuit doucement au four durant au moins 20 minutes. Dans le chaudron à soupe, recouvrir environ 5 à 6 fois leur volume les os avec de l'eau et quelques bâtons de céleri, carottes, oignons, thym, feuilles de laurier et quelques feuilles de poireaux (partie verte). Le tout mijotera durant au moins deux heures et on laisse refroidir

jusqu'au lendemain au frigo.

Le bouillon, dégraissé et passé, est assaisonné de fines herbes (fraîches si possible) telles que sauge, romarin et persil italien, salé au sel de céleri puis épicé avec 2-3 morceaux de gingembre frais (congelé) et un soupçon de poudre de cari; on le réchauffe à feu moyen.

Puis on y met des champignons coupés en deux, aromatisés de deux cuillerées à soupe de fleur d'ail et d'huile de tournesol; des tiges de brocoli coupées très fin, du panais lavé et coupé en petit dés, un peu de patate douce râpée pour épaissir doucement. Puis on laisse le bouillon mijoter de 20 à 25 minutes.

Durant ce temps que faire ? Et bien on aura émincé ou coupé en allumettes quelques suprêmes de poulet précuits ou bien deux petits filets de porc (sans leur gras) ou encore quelques morceaux de filets de petits poissons, perchaude ou autres. Les morceaux de viande ou poissons choisis auront trempé dans un mélange d'huile de

tournesol, vinaigre de riz, sauce soya (la vraie!), d'ail, de persil et d'échalotes sèches tranchées...!

Cette viande marinée se retrouvera bien sûr dans votre soupe, à laquelle on ajoutera enfin, c'est fin... des tomates italiennes et quelques pâtes alimentaires de votre choix (petites) On fait mijoter 25 minutes et voilà !

P.S. Juste avant de servir, j'ajoute un peu de jaune d'œufs mélangés avec un peu d'huile d'olive dans chaque bol... à l'aide d'une fourchette, on coule délicatement le jaune d'œuf qui coagulera avec la chaleur de la soupe...

Pain à l'ail et parmesan accompagnent cette soupe-repas.

Excusez-la !

*André La Palme  
Chef et co-propriétaire  
de la Tablee du Pont Couvert*

LES DÉPANNEURS

**BONI  
SOIR**
**LE RELAIS DU DOMAINE**

Prop. NELSON LUCE

 36, Principale Sud  
Compton (Qc) J0B 1L0  
Tél./Fax : (819) 835-9448
Lundi au vendredi  
6h à 23h

Samedi 7h à 23h

Dimanche 8h à 22h


 Votre Attention chers Parents  
 Ouverture d'une pré-maternelle  
 en Janvier 2000


La pré-maternelle LES PETITS AMIS vous propose un programme visant l'apprentissage des pré-requis scolaires et l'initiation à certaines stratégies permettant une meilleure socialisation (résolution de petits conflits, comment faire une demande à un ami, etc).

Une personne certifiée par le Centre de la Petite Enfance Entre Amis et possédant un diplôme en technique de garde s'occupera de stimuler vos tous petits.

Si vous êtes intéressés, veuillez nous contacter le plus rapidement possible au 849-6001 ou au 835-0169 car les places sont limitées.

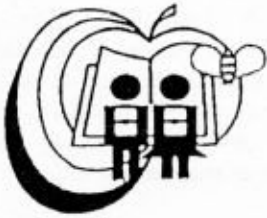
Possibilité de places à 5 dollars  
pour les enfants de 2 ans et plus.

Je vous attend, Jacinthe Fecteau

Surveillez la capsule  
dans le PUBLISAC  
des 12-13 février  
prochains



## Des nouvelles de l'École Louis St-Laurent



### Des élèves qui ont du coeur.

L'école Louis-St-Laurent a participé aux paniers de Noël pour aider les familles de la région. Tous les élèves ont été invités à apporter des aliments non périssables et en échange ceux-ci devaient faire une bonne action (B.A.) auprès de leur famille pour chaque aliment apporté. Une belle façon d'ouvrir son coeur, de poser des gestes d'amour et de répandre de la joie autour de soi, particulièrement à l'approche des Fêtes.

Ce projet a été possible grâce à l'implication du groupe d'élèves inscrits en enseignement moral et avec l'aide de leur enseignante Lucie Poirier ainsi qu'ede l'animatrice de pastorale Sylvie Carrier. Un grand MERCI pour toute cette belle réussite.

### Site WEB de l'école.

Vous pouvez consulter le site WEB de l'école. Voici l'adresse : [www.multimania.com/klapointe](http://www.multimania.com/klapointe). Vous trouverez quelques informations sur l'école et d'autres sont à venir car le site est en construction. Grâce à la persévérance et au travail assidu de deux enseignantes, soit Julie Lemieux (5e & 6e) et Kathy Lapointe (5e) nous avons ainsi l'occasion de faire connaître l'école et la vie étudiante qui l'anime.

Bravo Kathy et Julie pour vos efforts ! Ne lâchez pas le moral, nous sommes fiers de vous.

En ce nouvel an spécial, je vous souhaite, au nom de toute l'école, **BONHEUR, SANTÉ ET PROSPÉRITÉ.**

### Une entrée dans l'an 2000 réussie...

À l'école, nous avons voulu entrer dans cette nouvelle année spéciale en s'offrant un souvenir qui restera aussi longtemps que nous le souhaiterons.

Une immense murale de sept mètres par deux mètres a été réalisée au mois de décembre avec l'aide de quelques professeurs et parents. Celle-ci est exposée à la cafétéria de l'école et est imprimée de toutes les mains de tous ceux qui sont à l'école cette année, élèves et adultes. Et pour les reconnaître, chaque degré a sa propre couleur et chacun y a inscrit son nom. C'est avec un air surpris que les élèves sont entrés le 10 janvier dernier pour y découvrir cette belle oeuvre toute colorée.

Par la suite, nous avons tous partagé un déjeuner brunch, petits et grands, tout en se racontant nos vacances des Fêtes.

Une rentrée toute en douceur et réussie grâce à la participation spéciale de Lise Poirier, Hélène Fisette, Réal Dionne, Guylaine Bolduc, Sonia Veillette, Brigitte Hébert et Caroline Pilote.

En passant à l'école, venez voir ! Ça vaut le détour. □

*Louise Chapdelaine, dir.*



**Gérin Custeau**  
Notaires et  
Conseillers juridiques

Agricole Compagnies  
Immeubles Successions  
Testaments Mandats

tél. : 849- 4855  
télécopieur : 849-9675  
38, Child, Coaticook



**VIDÉOMAX COMPTON INC.**

**CLUB VIDÉO / CADEAUX PLUS**

11, PRINCIPALE SUD, COMPTON, QC J0B 1L0 (819) 835-0234



**A** L'AFEAS tiendra son assemblée le mercredi 23 février prochain à 20 h au Centre communautaire. En cas de tempête l'assemblée sera remise en mars.

**F** Si vous êtes intéressée vous pouvez vous joindre à nos assemblées et si vous aimez cela peut-être deviendrez-vous membre.

**É**

**A** À bientôt

**S** Diane Gilbert  
835-9113

### LES ACQUIS DE L'AFEAS

Depuis 1981, le Code Civil protège la résidence familiale par la déclaration de la résidence familiale pour les deux conjoints. L'AFEAS fut très active pour permettre de réaliser ce dossier et le considère comme une de ses grande réalisation.

L'AFEAS a donné naissance à l'Association des femmes collaboratrices en 1980.

L'AFEAS a organisé deux colloques sur la formation des filles : De l'école à l'emploi

L'AFEAS démontre beaucoup d'intérêt au dossier en faveur des normes minimales du travail.

Comme vous pouvez le constater, ça bouge beaucoup dans le regroupement de l'AFEAS !

## ASSOCIATION MARIE REINE

Gagnants de la contribution volontaire du mois de novembre 1999.

6 novembre : Ernest Bombardier, Coaticook # 063  
13 novembre : Luce Boux, Waterville # 638  
20 novembre : Claire Bélanger, Sherbrooke # 021  
27 novembre : Marcel Lavigne, Sherbrooke # 190

Gagnants de la contribution volontaire du mois de décembre 1999.

4 décembre : Christiane Houle, Waterville # 792  
11 décembre : Françoise Nadeau, Waterville # 306  
18 décembre : Louise Gilbert, Sherbrooke # 219

Félicitations à tous ces heureux gagnants de 50 \$ et bonne chance à tous pour les tirages de l'an 2000.

Les membres de l'Association Marie Reine souhaitent à tous une Heureuse Année 2000 remplie de Bonheur, de Paix et de Non-Violence, surtout envers les femmes et les enfants.

*Claire B. Gagnon  
Présidente*

**Fleuriste Lennoxville enr.**

Livraison : Compton et environs  
Claudette Beaudry, prop.  
Tél : 564-1441 ou 1 888 564-1441

163, rue Queen  
Lennoxville, Qué.  
J1M - 1K1

**RÉGINALD  
BRANCHAUD  
ENR.**

(819) 835-9203  
pag : 564-3389

Installation de poêle, foyer, cheminée préfabriquée  
Regainage de cheminée existante en maçonnerie

Entrepreneur spécialisé  
Conseiller membre APCCS  
Association Professionnelle Chauffage Combustible Solide

**Centre de la petite enfance  
les trois  
Pommes  
de  
Compton**

ouvert  
du lundi au  
vendredi  
de 6h15 à 18h00

**835-0276**

**Nouveau !!! Nouveau !!!  
À Compton**

## DÉNEIGEMENT ET PELOUSE VEILLEUX

Estimation  
gratuite!  
Prix compétitif!

Pour info : Tommy Veilleux  
Messages : 835-5336  
Cellulaire : 572-3806



## CLUB LIONS DE COMPTON

### GAGNANTS DU LI-GAGN-ONS DU MOIS NOVEMBRE 1999

- 500 \$ Denis Guay # 026
- 300 \$ Noëlla Laroche # 226
- 200 \$ Michel et France Mérineau # 259
- 100 \$ Paul Pinsonneault # 202
- 075 \$ Claude Rodrigue et Chantal Martineau # 217

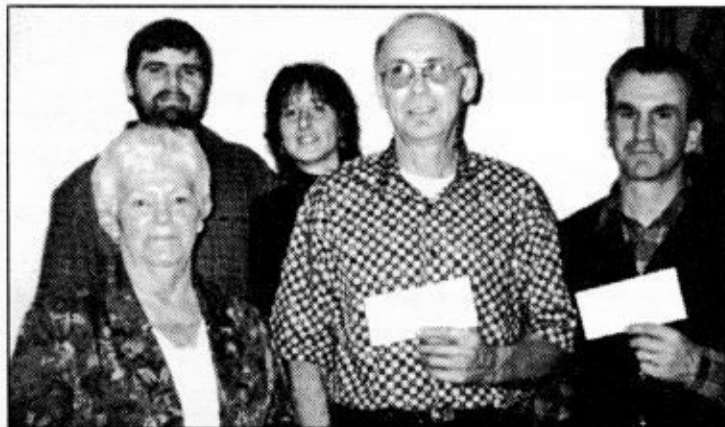
### DÉCEMBRE 1999

- 2000 \$ Ginette et Réal Jacques # 233
- 0100 \$ Mme Auréa Grenier # 101

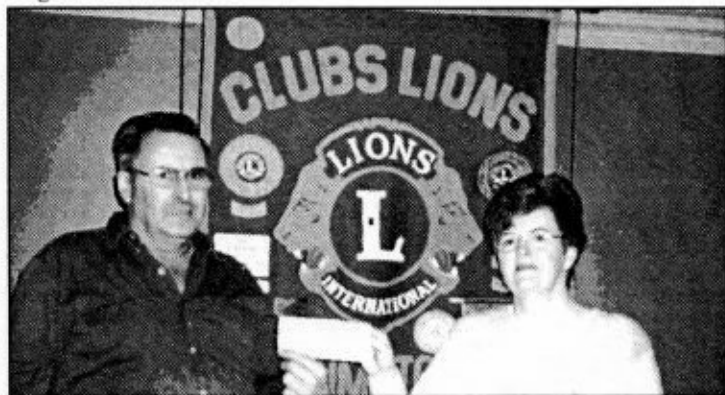
### JANVIER 2000

- 2000 \$ Norbert Audet # 179
- 0100 \$ Michel Brière # 196

Félicitations à ces heureux gagnants et bonne chance à tous pour le prochain tirage...



Gagnants novembre 99



Gagnants décembre 99

Le Club LIONS de Compton organisait sa quatorzième FONDUE CHINOISE le 20 novembre dernier en reconnaissance à nos détenteurs de billets LI-GAGN-ONS 1999. Merci à tous nos généreux commanditaires qui nous permettent d'organiser une telle soirée à laquelle assistent près de 400 personnes.

Les gagnants des prix tirés durant la soirée ont été :

Fernand Veilleux - Johanne Perreault - Michel Boisvert - Jacinthe Lachance - Louis Ferland - Luce Michaud - Donald Dion - Mariette Grenier - Lucie Aubert - Jules Côté - Paul Lajeunesse - Bernard Audet - Luce Michaud - Marcel Lamontagne - Sylvie Blouin - Johanne Perreault - Lise Thibault - Claude Jean - Jacinthe Lachance - Jean-Noël Veilleux - Johanne Mercier - Brigitte Paquette - Marie-Paule Bisson - André Veillette - Marie-Josée Sage - Claude Jean - Michel Boisvert - Léandre Pomerleau - Léonard Paquette - Jeanne-D'Arc Bolduc - Chantal Martineau - Réal Jacques - Doris Pomerleau - Rita Masson - Michel Boisvert - Johanne Perreault - Albert Favreau - Francine Groleau - Sylvie Dolbec - Ronald Grenier - Jean-Marc Perreault - Clément Lessard - Irénée Petit. Félicitations à tous ces heureux gagnants et un gros merci à chacun et chacune...

L'argent de la vente des billets LI-GAGN-ONS va dans différents dons aux personnes et organismes de Compton et environs :

Aide à la Jeunesse - Aide aux handicapés - Aide aux défavorisés - Aide aux personnes âgées - Aide aux sinistrés - Dons pour la vue - Dons pour l'église - PARC LIONS DE COMPTON - Divers dons.

Cette année encore, Lions Emmanuel Pouliot était le responsable de la fondue chinoise 1999, aidé de son épouse Gemma. Gros merci à vous deux et à tous les membres LIONS.

*Claire B. Gagnon*  
Responsable LI-GAGN-ONS 1999



M. Emmanuel et Mme Gemma Petit



**CLUB  
LIONS  
DE  
COMPTON**

## Merci à nos généreux donateurs

Agropur Coop. Agro Alimentaire  
Anne-Marie Coutu, notaire  
Auberge Coaticook Inc.  
Automobiles Denis L. Veilleux Inc.  
Banque Royale de Coaticook  
Bessette & Boudreau Inc.  
Boulangerie Demers Inc.  
Breault Excavation Inc.  
Brunelle Électronique  
Buffet Royal Sylvie & Yvan Faucher  
Bureau & Bureau, meubles sélections  
Cadeaux Plus Compton  
Café des Placoteux  
Caisse Populaire Desjardins de Compton  
Cantine chez Ti-Père  
Centre Récréo-Touristique Montjoie  
Club de golf de Coaticook  
Club de golf de Waterville  
Construction Paul Pinsonneault Inc.  
Coopérative agricole de Compton  
Création Coiffure Pauline Breault  
Dupuis & Fils Meubles Inc.  
Équipements B.Morin Inc.  
Ferme B.Audet & Fils Inc.  
Ferme Provetaz Inc (Jaton et Gremion)

Ferme Sanders  
Ferme Séjour D.A. Pouliot Inc.  
Ferrotech Ménard Inc.  
Fraisière Gilles Patry  
Garage Beauvais Mécanique Mobile Enr.  
Garage R.D. Bodé Enr.  
Gérard Leblanc, courtier d'assurances Ltée  
Gérin, Dupuis, Viens Inc (assurances)  
Hugh et Betty MacDonald  
J.M. Chagnon Inc.  
L'ami Denis Boisvert  
L'Auberge des Grands Jardins  
Lafaille & Fils Ltée  
Laiterie de Coaticook Ltée  
Lebeau Nourrisseur Inc.  
Légufruits Inc.  
Hôtel King's Hall  
Le Relais du Domaine  
Les Ent. GPM Ripe Inc.  
Les Installions Élec. R. Théberge Inc.  
Les Serres L'Abri Végétal Enr.  
Les Services Financiers G. Thibeault Inc.  
Les Traitements d'eau D,Ions Enr.  
Marché Grégoire & Filles  
Marius Turcotte Alignement Enr.  
McClish Électrique Inc.  
Michel trembaly Construction  
Omnigrains Complexe Agro-alimentaire  
Plant-Eau-Fruit Enr., Bertrand Gagnon,  
Johanne Poulin  
Plomberie Mario Côté Inc.  
Powell Transport  
Produit de ciment Couillard

Produits de pommes de terre, D.Paquette  
R. Richard Équipement Laitier  
Raymond Brulotte  
Restaurant La Maison du Verger 1  
Robert Chaloux Rénovation  
Roger Maurice, travaux à forfait  
Salon de Coiffure Navaho  
Salon de Quilles le Rivière  
Salon d'Esthétique Nouveau Visage Inc.  
S.D.Keet Enr.  
Semestrie Inc., Michel Lefebvre  
Serres & Pépinières Gagnon Inc.  
Serres & Pépinières J.P. Sévigny  
Serres Lamarche  
Service de réparation agricole (Marc  
Duquette)  
Station Service D. Boivin Inc.  
Transport d'animaux Michel Ménard  
Travaux Léger François Duquette  
Verger Gagnon C.D. Pom d'Amours  
Verger La Pommalbonne  
Verger La Pomme d'Ève  
Verger Le Gros Pierre  
Verger Madeleine & Raoul Ferland

## RÉCUPÉRATION DE LUNETTES



Lors de précédents communiqués, le Club Lions de Compton, vous invitait à conserver vos anciennes lunettes pour leur prochaine opération : Récupération de lunettes.

La campagne de récupération débute maintenant. Vous êtes donc invités, à compter d'aujourd'hui à déposer vos lunettes, emballées si possible, dans les centres de récupération suivants :

- Ø Portique de l'église
- Ø Caisse populaire
- Ø De plus, chaque membre Lions se fera un plaisir de recevoir vos lunettes.

Merci de votre collaboration et de votre encouragement.

Le Club Lions de Compton.

**JE SUIS À VOTRE DISPOSITION  
POUR COMPLÉTER  
VOS DÉCLARATIONS D'IMPÔT.**

COMMUNIQUEZ AVEC MOI

**MICHELINE BLOUIN**

**835-9335**

**835-9511**

**Bonichoux**  
Marché Grégoire et filles  
8 Chemin Montjoy, Compton, Qc  
(819) 835-5492  
Sylvie Dupont  
Claude Grégoire, prop.

**Coiffure Navaho**  
pour elle et lui  
avec ou sans rendez-vous  
3 rue Principale Sud Coiffeuse styliste :  
Compton (Auberge Chez Bert) Sylvie Laperle  
JOB 1L0  
Tél : (819) 835-0223

*L'Auberge Des Grands Jardins*  
**Service de traiteurs - Buffet**  
Jacques Paré Buffet à partir de 4.50\$  
819-835-0403  
1-800-433-6033  
Gîte, Table champêtre, brunch, salle disponible



## La cigogne se plait à Compton

Nouveaux-nés en 1999  
La tradition de poursuit

Dans le cadre de la politique de la famille de la MRC de Coaticook, l'une des actions de la municipalité de Compton est de verser annuellement une subvention de 100 \$ au nouveaux-nés que les parents inscrivent.

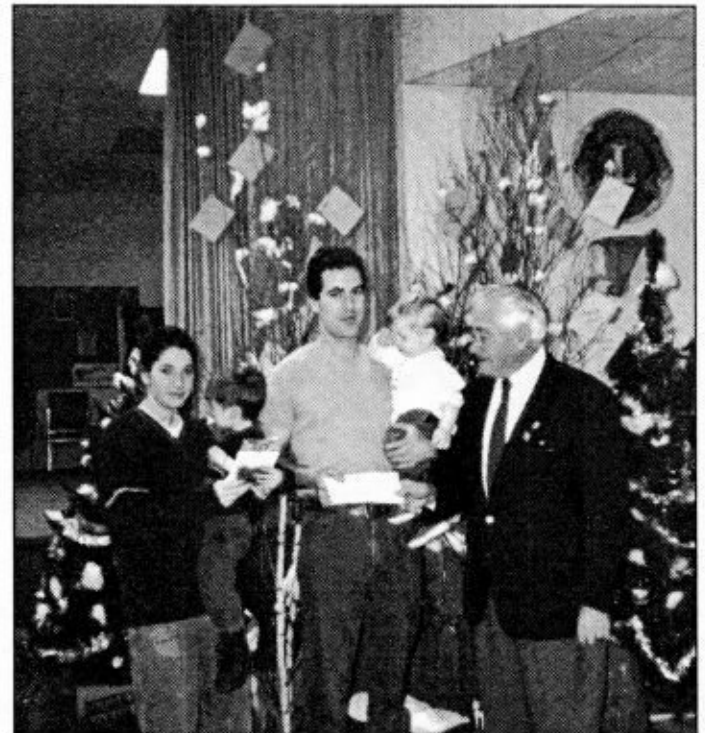
En 1999, il y a eu 19 inscriptions de nouveaux-nés à Compton. Le conseil décide de remettre cette subvention aux parents sous forme de chèque au cours du dépouillement de l'arbre de Noël organisé par le Club Lions de Compton le dimanche 12 décembre.

M. Eugene Naylor, maire de Compton, et M. Jean-Nicolas Gremion, conseiller municipal à Compton, sont photographiés ici en présence des enfants et des parents.



*Jennifer*

*de Linda Labrie et Daniel Garneau*



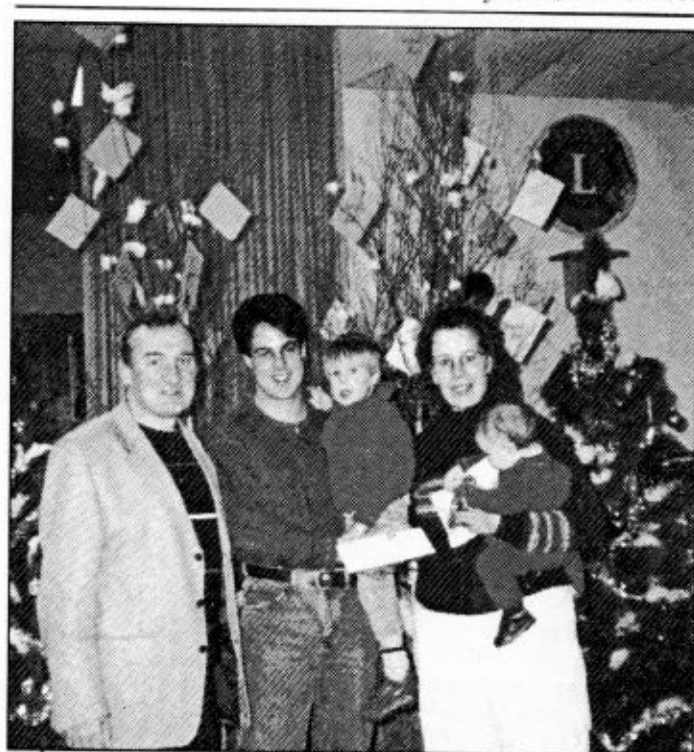
*Alexandre*

*de Marie Théberge et Dominique Bolduc*



*Sarah-Maude*

*de Any Routhier et Stéphane Boivin*



*Éliane*

*de Karine Vachon et Jean-François Bolduc*



*Julianne*

*de Isabelle Pomerleau et Daniel Doyon*



*Mathieu*

*de Maureen Boudreau et Guy Côté*



*Xavier*

*de Sylvie Cournoyer et Bruno Veilleux*



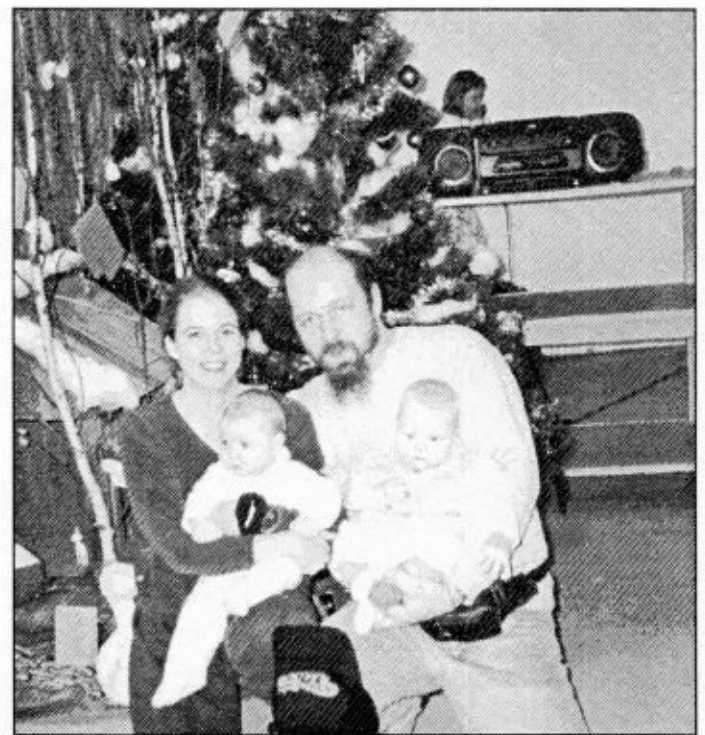
*Arjuna*

*de Isabelle Pertuisot et Éric Boucher*



*Sabrina*

*de Sonia Desnoyers et Michael Naylor*



*Charlotte et Merlin*

*de Geneviève Harvey et Jean-René Vallée*



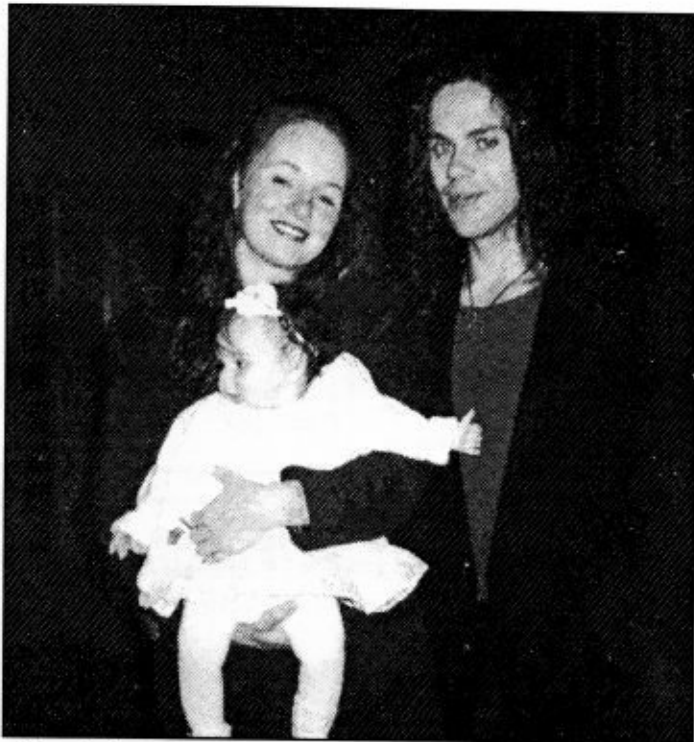
*Daphnée*

*de Annie Dumont et Guy Mercure*



*Anna-Belle*

*de Cindy Patry et Richard Bolduc*



*Arabel*

*de Stéphanie Gilbert et Clément Morin*

Bien sûr, le Père Noël était présent pour recevoir tous ces beaux enfants.



N'étaient pas présents mais ont reçu leur chèque :

*Samuel, de Chantal Nadeau et François Longpré*

*Laarie, de Marie-France Tangaay et Dominic Dubreuil*

*Antoine, de Johanne Fisette et Alain Barette*

*Kim, de Annie Richard et Mario Groleau*

*Benjamin, de Jacinthe Fecteau et Hugo Veilleux*

**Un gros bravo !**



## Allons-nous perdre notre ambulance à Compton ?

J'ai eu vent que la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux voulait ramener notre ambulance vers Coaticook à compter de JUILLET 2000. Pour faire un peu l'historique, il faut savoir que le service ambulancier est à Compton depuis environ 7 ans. La décision de l'affecter à Compton venait de la Régie Régionale. Il avait été décidé de l'installer ici lorsqu'il y avait déjà un service à Coaticook.

Voici quelques faits intéressants que je crois tout le monde doit savoir :

-Le véhicule de Compton a répondu à plus de 325 appels depuis le début de son service ici.

-Pour un appel sur le territoire de Compton le temps réponse moyen est environ 6 minutes.

-Pour un appel de Compton, si le véhicule est à Coaticook, il en prendrait environ 12 minutes et plus en cas de mauvais temps.

-Nous avons eu à Compton un haut taux de natalité dans les dernières années, il y a donc beaucoup d'enfants sur le territoire, 2 écoles primaires, un

Centre de la petite enfance, en plus 2 institutions pour les aînés et un hôtel !

-Le véhicule de Compton réponds à environ 100 appels par année seulement à Compton et Martinville.

-Les autres appels proviennent de Waterville, Johnville, Hatley et il y en a aussi provenant du reste de la M.R.C. de Coaticook.

-Le véhicule de Compton est déjà très utile à l'hôpital de Coaticook car il fait beaucoup de transferts de Coaticook vers les autres hôpitaux.

Je me demande POURQUOI ne pas la garder notre ambulance à Compton ?

Je pense que le fond de la question est de dire que le service ambulancier est un service public comme les policiers, les pompiers et non un service provenant de l'entreprise privée. Nous parlons ici de sauver des vies humaines..., les contribuables ont droit de se prononcer et de faire des choix !

Quand nous faisons appel à un

service comme celui de l'ambulance, c'est que nous n'avons pas d'autres choix ! Nous avons besoin d'être répondus dans les plus brefs délais. En cas d'arrêt cardiaque des manœuvres de réanimation doivent être entreprises dans les 4 premières minutes pour éviter toute séquelle. Pour toute manœuvre de réanimation, les interventions doivent être faites dans les 8 premières minutes si on veut qu'elles soient vraiment efficaces. À partir de Coaticook, nous ne serons plus dans ces délais vitaux!

Si nous n'avons plus de service ambulancier à Compton, il nous faudra des "premiers répondants" dans la localité. Qui seront-ils ? Les pompiers... Ça c'est s'ils le veulent. C'est leur choix. Ce sont des pompiers volontaires. Ont-ils le goût de de-venir premier répondants? C'est une formation de 75 heures et ensuite un service de garde obligatoire. Il faudra donc payer! Ce qui signifie une augmentation des coûts d'opération du service d'incendie, une augmentation des appels, l'achat d'équipement spécialisé obligatoire. Tous ces coûts reviendraient à la municipalité, c'est à dire à nous de toute façon. Finalement ne pourrions-nous pas trouver une solution pour garder ici notre service ambulancier ? Sommes-nous prêts et capables de nous payer ce service? Pouvons-nous faire un effort collectif de plus dans ce sens ? Je demande à nos élus

municipaux de faire les pressions nécessaires pour que nous gardions notre service ambulancier.

Une concitoyenne qui est inquiète de la perte du véhicule ambulancier à Compton. □

Josée Roy

**PRIÈRE DE NOTER QU'UNE PÉTITION À CE SUJET EST PLACÉE CHEZ BONICHOIX ET BONIPRIX.**

*Les articles publiés dans cette rubrique le sont sous la seule responsabilité de leur auteur. Nous publions intégralement les textes qui nous sont soumis, accompagnés du nom de leur auteur. Adresse et numéro de téléphone peuvent être fournis sur demande. Nous nous réservons le droit de ne pas faire paraître les passages contenant un langage injurieux.*



Tél.: 849-4100

**Daniel Parent**  
arpenteur-géomètre

208, rue Martin  
Coaticook

### ALAIN BLANCHETTE

PEINTRE - TAPISSIER  
ENTREPRENEUR LICENCIÉ  
Licence RBQ 8002-9416-51

Peinture de finition  
Démontage et pose de tapisserie

ESTIMATION GRATUITE

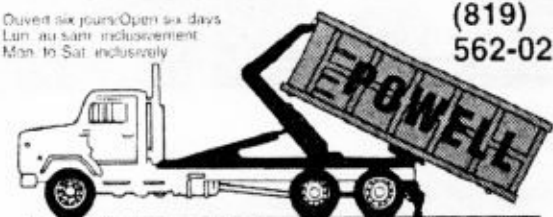
835-0402 pagette: 573-1112



### LOCATION DE CONTENEURS POUR TOUS GENRES DE TRAVAUX RENTAL OF CONTAINERS FOR ALL TYPES OF JOBS

ouvert six jours / Open six days  
Lun au Sam inclusivement  
Mon to Sat inclusively

(819)  
562-0212





## AMATEURS DE LA RANDONNÉE ÉQUESTRE

### TRAIL RIDERS

Saviez-vous qu'il existe un réseau de sentiers équestres qui travers la belle région du secteur Massa-wippi? Les sentiers nous mènent de Lennoxville à North Hatley en passant par Waterville, Rock Forest et Compton Station. Nous pouvons jouir des magnifiques paysages des vallées bordées des rivières Massa-wippi et Coaticook, ensuite par les hauteurs des mines de Capleton, traversant le pont couvert à Eustis, et en dé-ambulant paisiblement dans la beauté du Centre Récréotouristique du Parc Mont-Joye.

Les quelques 60 kilomètres de sentiers estivaux et 15 kilomètres de sentiers hivernaux sont entretenues et balisées par les membres bénévoles d'Estrie à Cheval pour le plaisir et la sécurité de ceux qui profitent de la nature à l'attelage ou à la selle.

Nous vous invitons à vous joindre à nous dans le but de vous amuser avec votre cheval en participant aux différentes activités de notre secteur et des autres secteurs d'Estrie à Cheval! Pour plus d'information, appelez Pam au 562-7592

26 février : Randonnée en sleigh 'pot luck' - ch. Astbury, Waterville.  
5.00\$ non-membres d'Estrie à Cheval

Did you know about the many equestrian trails through our beautiful Massa-wippi region? Yes, it's possible to ride horseback from Lennoxville to North Hatley via Waterville, Rock Forest and Compton Station. Meander along the scenic valleys bordering the Massa-wippi and Coaticook rivers, cross the covered bridge at Eustis, enjoy the tranquil beauty of Mt-Joye Park, then climb to the heights of the Capleton Mine and view the magnificent panorama below.

Some 60 kilometers of trails, of which 15 km are open for sleighing in winter, are maintained and identified by volunteer members of Estrie à Cheval for the security and pleasure of those who ride or drive their horses.

You're invited to join us; have some fun with your horse and participate in the different activities organized in our area and in the other sectors of Estrie à Cheval. To find out more, please call Donna: 837-2917

February 26th : Sleigh Ride and pot luck supper - ch. Astbury, Waterville.  
Cost: \$5.00 non-members of Estrie à Cheval



### LINE RABY

#### SERVICE DE COMPTABILITÉ



- TENUE DE LIVRE DE PME
- RAPPORTS D'IMPÔT
- SERVICE PERSONNALISÉ

Téléphone & Fax : (819) 837-2585

**La Tablee**  
du pont couvert

**NOUVEAU**  
**TOUS LES DIMANCHES**  
**DÉJEÛNER CHAMPÊTRE**  
servi par les propriétaires dans leur  
résidence à la campagne  
Un seul groupe à la fois  
de 8 à 20 personnes

Sans vous lever, dégustez, entres autres, rillettes de lapin, oeufs brouillés à la crème fraîche, fèves au lard, au canard et sirop d'érable, pain doré, crêpes, etc...

Dessert, thé, café, jus

**20.95\$** (taxes et service en sus)

\*Membre de la Corporation  
de la cuisine régionale du Québec  
Les cartes de crédit ne sont pas acceptées

APPORTEZ VOTRE VIN,  
RÉSERVATIONS ESSENTIELLES

**Tél. : (819) 837-0014**  
5675 route 147, Milby

**GÎTE DU PASSANT**  
*L'Escapade*

**OUVERT**  
à l'année

Vos hôtes:  
Monique et Jean-Jacques Schaeer

*Spécialités de l'Émeu*  
*Pour toutes occasions*  
*dans une ambiance familiale*

Centre de l'Élevage de l'Émeu  
**Ferme Chaparal**

VISITES GUIDÉES

155, ch. Simard  
**MARTINVILLE**  
**(819) 835-5352**

*Vendredi et Samedi*  
Sur réservation de 6 à 10 personnes

Distributeur  
d'huile  
d'émeu

## La Collecte des ordures ménagères

( ou quand dire à mon "chum"  
de sortir les poubelles ! )

Si votre résidence est dans l'ancien territoire de Compton (avant fusion) :

Les ordures ménagères sont ramassées tous les lundis.  
N.B. Les ordures doivent être sorties avant 6 h (A.M.)

Si votre résidence est dans l'ancien territoire de Compton Station (avant fusion) :

Les ordures ménagères sont ramassées tous les mercredis.  
N.B. Les ordures doivent être sorties avant 6 h (A.M.)

Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook

## IMPÔT IMPÔT IMPÔT

C'est le temps des impôts. Vous êtes à revenu modeste et vous avez besoin de faire compléter vos déclarations. Au Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook, nous vous offrons gratuitement un service de bénévoles formés à vous aider. Si vous avez déjà tous vos formulaires, venez vous inscrire :

Les mercredi et jeudi 23 et 24 février 2000 ainsi que les mardi et mercredi 29 février et 1er mars 2000 entre 13 h et 16 h, au C.A.B., 23 rue Cutting à Coaticook.

Pour plus d'informations, contactez Lucie Desautels ou Monique Therrien au 849-7011

**Pour Compton seulement**

**Inscrivez-vous en téléphonant au 837-0781**



PRODUITS DE CIMENT  
**COUILLARD**  
LTD.

Tél.: (819) 849-2778  
Fax.: (819) 849-9497

340, rue MERRILL  
COATICOOK (Québec)  
J1A 1X4

- Béton préparé
- Trou d'homme, puitsard
- Tuyau, fosse septique
- Livraison pierre et gravier

## CAFÉTÉRIA DE COMPTON

À tous les parents,

À l'aube de ce 3<sup>ème</sup> millénaire, nous faisons appel à votre intérêt pour vous impliquer dans l'école que fréquentent vos enfants en donnant un peu de votre temps pour la cafétéria de l'école. Votre implication peut se faire de deux façons :

**-En faisant du bénévolat :** Ce que ce la implique : votre nom est inscrit sur une liste et la personne en charge du bénévolat vous contacte lorsqu'un bénévole est requis à la cafétéria pour aider les cuisinières lors de certains repas (surtout les lundis et vendredis), de 11 h 15 à 12 h 15. Cette personne peut être un parent ou un grand-parent d'un enfant qui fréquente l'école. Par sa présence, ce parent permet à l'enfant de prendre deux repas gratuits à la cafétéria. De plus son repas est fourni.

**-En faisant partie du comité de la Cafétéria de Compton :** Ce que cela implique : une réunion par mois (habituellement les mardis soir, de 19 h 30 à 21 h (approximativement). Cela vous permet de participer aux décisions qui sont prises pour le bon fonctionnement de la cafétéria de l'école : menus, gestion des revenus et dépenses, gestion du personnel, etc.

Note : Nous payons les frais de garde (sur présentation d'un reçu) si vous devez faire garder pour faire partie du comité et assister aux réunions.

Contactez : Kathleen Bolduc 835-9479 ; Jacinthe Lachance 835-5767 ; Caroline Pilote 835-5616 ; Josée Gagnon 835-0728

## Inscription pour les cours Gardiens avertis

Le Comité Parascolaire de Compton offre encore cette année des cours de gardiens avertis pour les jeunes de Compton.

Tous les cours seront donnés à l'école Louis-St-Laurent. Il y aura six cours de 1 h 30. Les dates et les heures sont à confirmer.

Pour vous inscrire communiquez avec :

Céline Labrie 837-2370 ; Sylvie Dupont 835-9187 ; Sonia Veillette 835-5396 ; Suzanne McBee 835-9185.



STATION  
SERVICE  
D. BOIVIN  
INC.

Mécanique et  
remorquage

**Les Autos D.M. Inc.**

Achat • Vente • Échange



Lave  
auto

32 Principale Nord  
Compton, Qc

Td. : (819) 835-5447

Municipalité régionale de comté de Coaticook

# ENSEMBLE POUR L'ENVIRONNEMENT

La réduction des matières résiduelles domestiques

Les 3 R : Réduction, Réutilisation Recyclage

Les nouvelles méthodes de gestion des matières résiduelles sont fondées sur une approche écologique qui se définit par les 3R : la réduction à la source, la réutilisation des matières résiduelles et le recyclage. La réduction et la réutilisation représentent un excellent moyen d'enrayer le gaspillage caractéristique de nos sociétés occidentales. Le recyclage (le troisième R), jumelé aux deux autres, permet de prolonger la durée de vie du site d'élimination, contribuant à réduire les coûts d'enfouissement et à préserver l'environnement pour nos enfants.

## LA RÉDUCTION À LA SOURCE

La réduction à la source est le premier principe de toute gestion intégrée des matières résiduelles. Plutôt que de gérer la matière résiduelle, la réduction s'attaque à empêcher sa génération. En amont de la génération des résidus, la réduction est sans aucun doute le moyen le plus efficace de prévenir les impacts directs et indirects sur l'environnement que pourraient avoir les différents modes de gestion des matières résiduelles.

Voici quelques actions à poser pouvant réduire le nombre de matières résiduelles à la source :

- diminuer l'achat de produits suremballés en achetant en vrac;
- diminuer l'achat de produits dans des emballages que vous ne pouvez pas réutiliser;
- éviter les emballages et les sacs de plastique. Si on ne peut éviter les aliments emballés, choisir ceux qui soient dans du carton, de la pellicule plastique (cellophane) ou du papier, matériaux biodégradables et recyclables;
- acheter des bouteilles de verre et non en plastique;
- éviter l'achat de produits d'entretien pour le four et l'évier, de désinfectants, de détergents, de liquides pour la vaisselle et d'aérosols toxiques et choisir de préférence des produits biodégradables.

La prochaine chronique environnement traitera de la réutilisation des matières résiduelles.

Source: Geneviève Paré, agente de promotion de la collecte sélective



Repas d'affaires  
Dîner romantique  
Table d'hôte midi et soir  
Brunch musical

**Le King's Hall**

l'endroit rêvé pour le plaisir des saveurs

Tél: (819) 835.1010

40 ch. Cochrane, Compton, Qc., JOB 1L0

Réservation :

1 800 361.6162

1 888 220.KING (5464)

TOILETTAGE ET  
PENSION CASEY ENR.  
GROOMING AND  
BOARDING

450 ch. Sweede  
Waterville (Qc)  
JOB 1L0  
(819) 837-2230



**PAUL LOUBIER**  
TAXI

Cueillette et livraison de colis

SERVICE  
RAPIDE  
LOCAL  
ET  
EXTÉRIEUR

190, rue King  
Waterville, Qc., JOB 3H0

Tél/cell : (819) 821-0823  
Pageette : (819) 821-8724



835-0075

Épilation au laser  
Maquillage permanent  
Esthétique  
Électrolyse  
17 ans d'expérience

Iridologie  
Aromathérapie  
Maître Reiki  
Massage holistique  
Déblocage énergétique



**Linda Charron**  
48, chemin Moe's River  
Compton

835-9229

## Nos annonceurs

|                                |          |
|--------------------------------|----------|
| Administration Marcoux         | 821-9280 |
| Alain Blanchette - peintre     | 835-0402 |
| Auberge des grands jardins     | 835-0403 |
| Bonichoix                      | 835-5492 |
| Bonisoir                       | 835-9448 |
| Breault Excavation             | 835-9178 |
| Brunelle Électronique          | 849-3608 |
| Caisse Populaire de Compton    | 835-5476 |
| Centre Holistique de Compton   | 835-9229 |
| Centre Santé Minceur           | 849-0306 |
| Clin d'Œil Beauté              | 569-9147 |
| Coiffure Navaho                | 835-0223 |
| CO-OP S.C.A. Compton           | 835-5411 |
| Daniel Parent, arpenteur       | 849-4100 |
| Déneigement / Pelouse Veilleux | 835-5336 |
| Fleuriste Lennoxville          | 564-1441 |
| Garderie Les 3 Pommes          | 835-0276 |
| Garage Beauvais Mécanique      | 835-5612 |
| Gérard Leblanc, assurances     | 835-9511 |

|                               |          |
|-------------------------------|----------|
| Gérin Custeau, notaires       | 849-4855 |
| Hôtel King's Hall             | 835-1010 |
| IGA Coaticook                 | 849-6226 |
| La Tablee du Pont Couvert     | 837-0014 |
| Le Bocage                     | 835-5653 |
| L'Escapade                    | 835-5352 |
| Les Multiservices Bouthillier | 835-9288 |
| Les Petits Amis               | 849-6001 |
| Line Raby                     | 837-2585 |
| Micheline Blouin              | 835-9335 |
| Nouveau Visage - esthétique   | 835-0075 |
| Powell Transport              | 562-0212 |
| Produit du ciment Couillard   | 849-2778 |
| Réginald Branchaud            | 835-9203 |
| Station Service Boivin        | 835-5447 |
| Taxi Loubier                  | 821-0823 |
| Toiletage Casey               | 837-2230 |
| Vidéomax                      | 835-0234 |
| Voyage Lennoxville            | 835-0600 |

## Numéros importants

|                         |                 |
|-------------------------|-----------------|
| <b>URGENCES</b>         | <b>911</b>      |
| <b>FEU</b>              | <b>911</b>      |
| <b>Sûreté du Québec</b> | <b>310-4141</b> |
| Municipalité de Compton | 835-5584        |
| Carrefour de la santé   | 849-4876        |
| Centre Info santé       | 849-7041        |
| Urgences Coaticook      | 849-7041        |

Pour annoncer dans l'Écho,  
composez le (819) 849-9955

L'Écho paraît 11 fois l'an. La date de tombée est le 15 du mois pour une parution la première semaine du mois suivant.  
Veuillez faire parvenir vos articles ou informations à la municipalité de Compton, au 3 chemin Hatley, bureau 201, Compton, Qc, J0B 1L0.  
Pour toute annonce, veuillez contacter Mme Lisette Proulx au 849-9955, courriel: info@abacom.com

Rédactrice en chef: Lisette Proulx  
Éditorial et reportages: Lisette Proulx  
Montage: Christian Simard

Le journal L'Écho de Compton est une production de Infoïd Inc. pour la municipalité de Compton.  
**Merci à nos annonceurs.**

# BRUNELLE

## ÉLECTRONIQUE (1986) inc.

*L'informatique  
à la maison ou au bureau*

**VENTE**

**SERVICE**

**RÉPARATION**

**Gilles Garant**  
PROPRIÉTAIRE

10, MAIN OUEST  
COATICOOK

**(819) 849-3608**  
**849-4433**

**COMPAQ**

Compaq Presario 5711

**1499<sup>00</sup>**

2514387/4388

**Moniteur 15" Compaq MV520 compris!**

**PROCESSEUR**  
Intel Celeron 400 MHz

**RAM**  
SDRAM 64 Mo  
(extensible à 256 Mo)

**DD**  
Ultra DMA 12.0 Gb

**CD-ROM**  
32x max.

**INTERNET**  
Clavier C'arcis rapide

**MODEM**  
Flamenco PCI 56 Kbits/s  
(sortie V.90)

**SON**  
Audio PCI 500 Seta

**GRAPHIQUES**  
Images 2X ACP  
3D direct

Logiciels compris :  
Microsoft® Windows 98®, Microsoft Word 97, Microsoft® Works 4.5, Quicken Basic 99, Microsoft Encarta Encyclopedia 99, Microsoft Money 99, Quick Restore CD et plus!

# Calendrier Collecte Sélective 2000

Veuillez déposer vos bacs avant  
7h00 a.m..

La collecte sélective a lieu  
durant les congés fériés.

Service à la clientèle: 849-9166  
ou à votre municipalité.

## Janvier 2000

| L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    |    |    | 1  | 2  |
| 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |
| 31 |    |    |    |    |    |    |

## Février 2000

| L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    | 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  |
| 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 |    |    |    |    |    |

## Mars 2000

| L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    | 1  | 2  | 3  | 4  | 5  |
| 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |

## Avril 2000

| L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    |    |    | 1  | 2  |
| 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |

## Mai 2000

| L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  |
|----|----|----|----|----|----|----|
| 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  |
| 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | 31 |    |    |    |    |

## Juin 2000

| L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    | 1  | 2  | 3  | 4  |
| 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |    |    |

Lundi  
Compton

Mardi  
Compton (secteur Sud)

Mercredi  
Compton (secteur Station)

Jeudi  
Trajet de Martinville pour les  
résidences de Compton suivantes:  
410 à 455, Route 251  
645, chemin du Dixième rang  
645 et 649, Route 208 est

LES FIBRES... (défaire boîtes SVP)

Papiers et cartons: feuilles, revues,  
magazines, circulaires, papiers glacés,  
journaux, sacs bruns, boîtes dépliées et  
attachées, annuaires téléphoniques,  
boîtes d'oeuf, de savons, de cigarettes,  
de céréales...

...ET LES CONTENANTS (rincer SVP)

Verre: pots et bouteilles (tous formats)  
qu'il y a au "frigo" au garde-manger,  
dans la pharmacie...

Métal: boîte de conserve, bouchons,  
couverts, assiettes et canettes  
d'aluminium...

Plastique: récipients de produits  
alimentaires, de produits d'entretien  
ménager, de produits cosmétiques...

SVP veuillez placer les fibres et les  
contenants séparément dans le bac.



MRC  
de Coaticook

MOI, J'EM BAC!



## Juillet 2000

| L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    |    |    | 1  | 2  |
| 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |
| 31 |    |    |    |    |    |    |

## Août 2000

| L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    |    |    |    |    |
|    | 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  |
| 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 | 31 |    |    |    |

## Septembre 2000

| L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    |    |    | 1  | 2  |
|    |    |    |    |    | 3  |    |
| 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |    |

## Octobre 2000

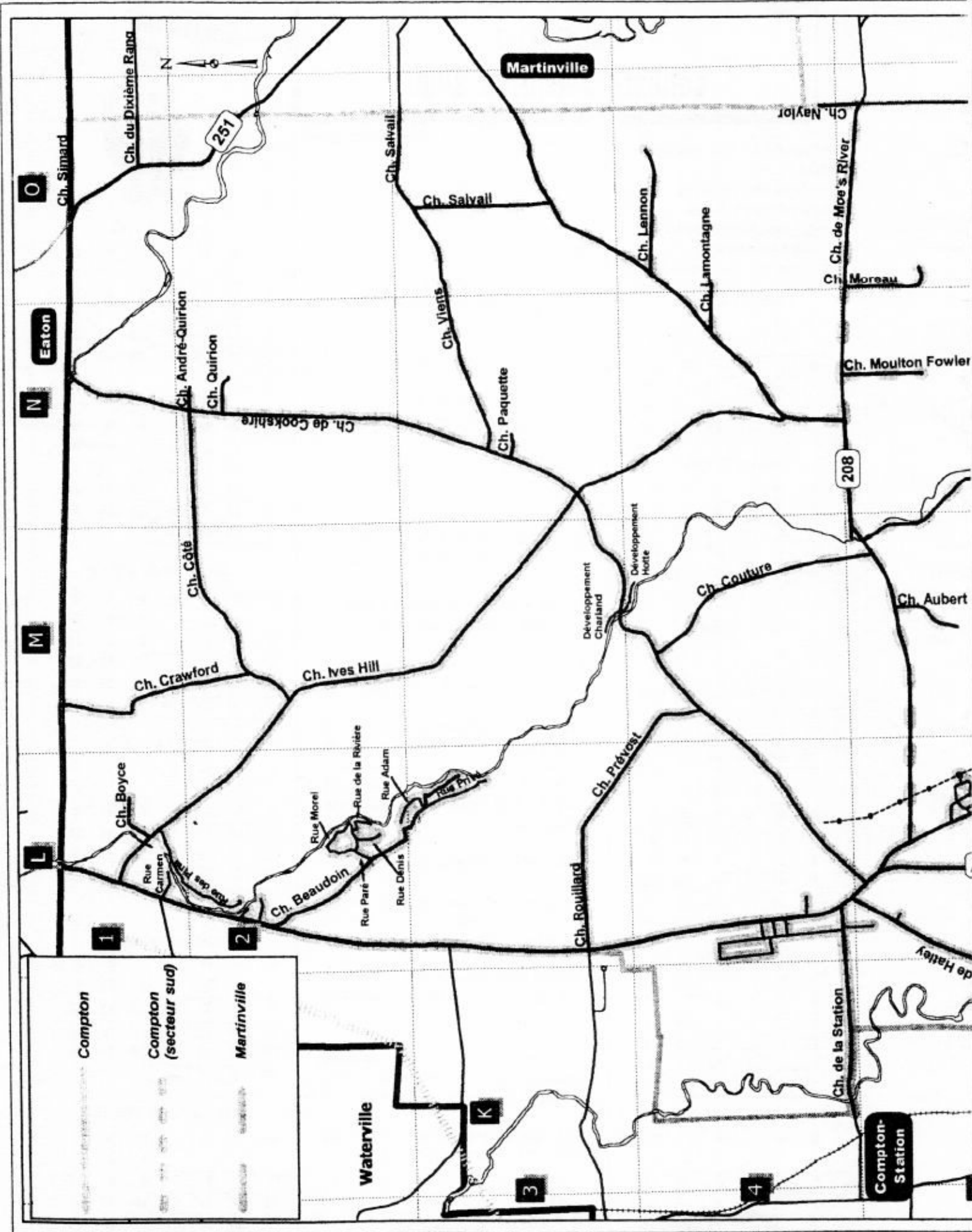
| L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    |    |    |    | 1  |
| 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  |
| 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |
| 30 | 31 |    |    |    |    |    |

## Novembre 2000

| L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    |    |    |    |    |
|    |    | 1  | 2  | 3  | 4  | 5  |
| 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 27 | 28 | 29 | 30 |    |    |    |

## Décembre 2000

| L  | M  | M  | J  | V  | S  | D  |
|----|----|----|----|----|----|----|
|    |    |    |    |    | 1  | 2  |
|    |    |    |    |    | 3  |    |
| 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |



**Martinville**

Ch. Naylor

Ch. de Moe's River  
Ch. Moreau

Ch. Moulton Fowler

208

Ch. Aubert

Ch. Couture

Développement  
Charland

Développement  
Hotte

Ch. Prévost

Ch. Rouillard

Ch. de la Station

de Hatley

**Compton-Station**

**Waterville**

**Compton**

**Compton  
(secteur sud)**

**Martinville**

0 100 200 300 400 500  
Mètres

0 100 200 300 400 500  
Mètres

0 100 200 300 400 500  
Mètres

N

251

Ch. du Dixième Rang

Ch. Simard

O

Eaton

N

M

L

1

2

3

4

K

Ch. Salvail

Ch. Salvail

Ch. Vients

Ch. Paquette

Ch. Lennon

Ch. Lamontagne

Ch. André-Quirion

Ch. Quirion

Ch. de Gookshire

Ch. Côte

Ch. Crawford

Ch. Ives Hill

Ch. Boyce

Ch. Beaudoin

Rue Carmen

Rue des Pins

Rue Morel

Rue de la Rivière

Rue Adam

Rue Denis

Rue Primeau

Rue Paré

Rue Denis

Rue Primeau

Compton-Station

K

3

4

Ch. Salvail

Ch. Salvail

Ch. Vients

Ch. Paquette

Ch. Lennon

Ch. Lamontagne

Ch. André-Quirion

Ch. Quirion

Ch. de Gookshire

Ch. Côte

Ch. Crawford

Ch. Ives Hill

Ch. Boyce

Ch. Beaudoin

Rue Carmen

Rue des Pins

Rue Morel

Rue de la Rivière

Rue Adam

Rue Denis

Rue Primeau

Rue Paré

Rue Denis

Rue Primeau

Compton-Station

K

3

4

Ch. Salvail

Ch. Salvail

Ch. Vients

Ch. Paquette

Ch. Lennon

Ch. Lamontagne

Ch. André-Quirion

Ch. Quirion

Ch. de Gookshire

Ch. Côte

Ch. Crawford

Ch. Ives Hill

Ch. Boyce

Ch. Beaudoin

Rue Carmen

Rue des Pins

Rue Morel

Rue de la Rivière

Rue Adam

Rue Denis

Rue Primeau

Rue Paré

Rue Denis

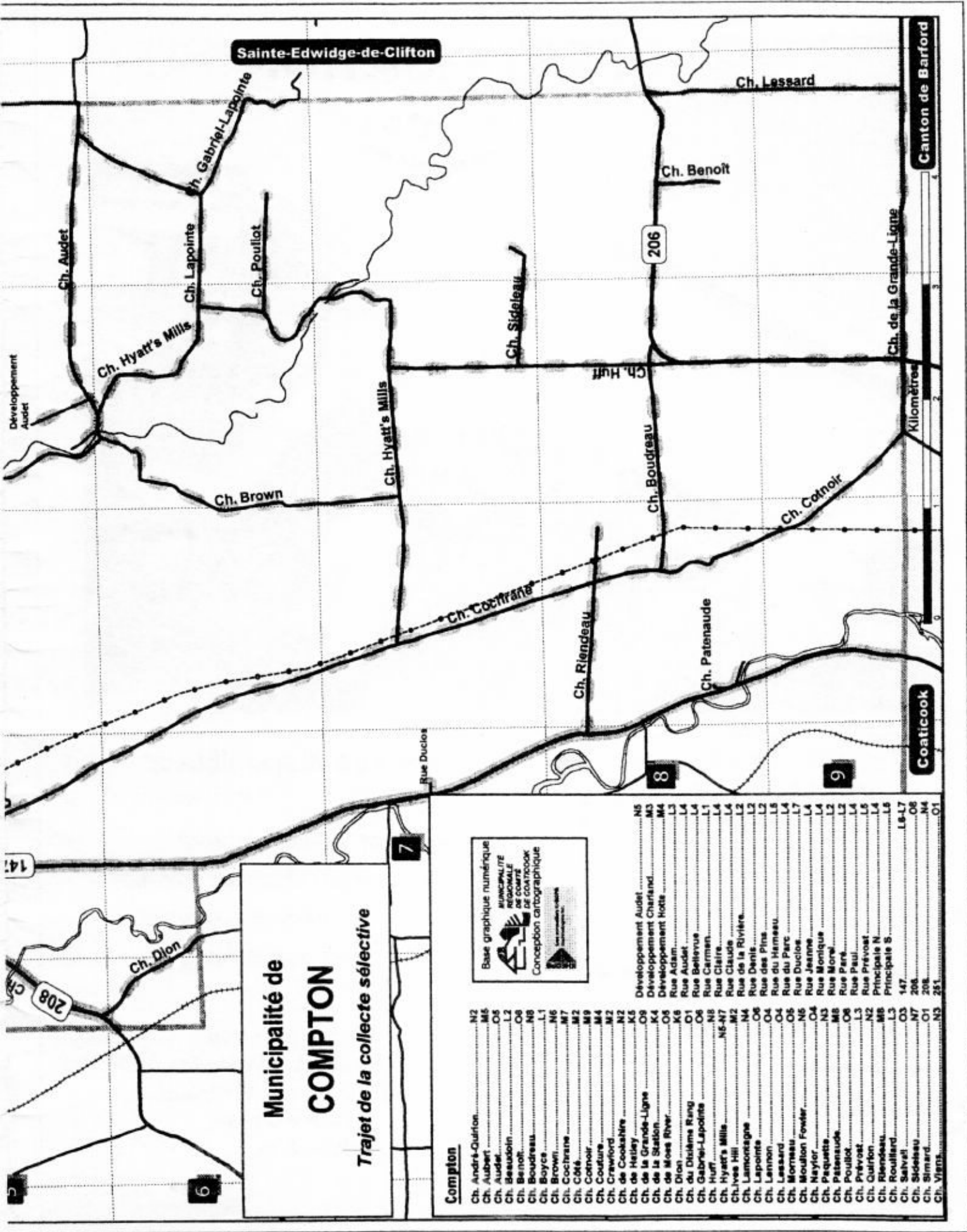
Rue Primeau

Compton-Station

K

3

4



**Municipalité de  
COMPTON**  
*Trajet de la collecte sélective*

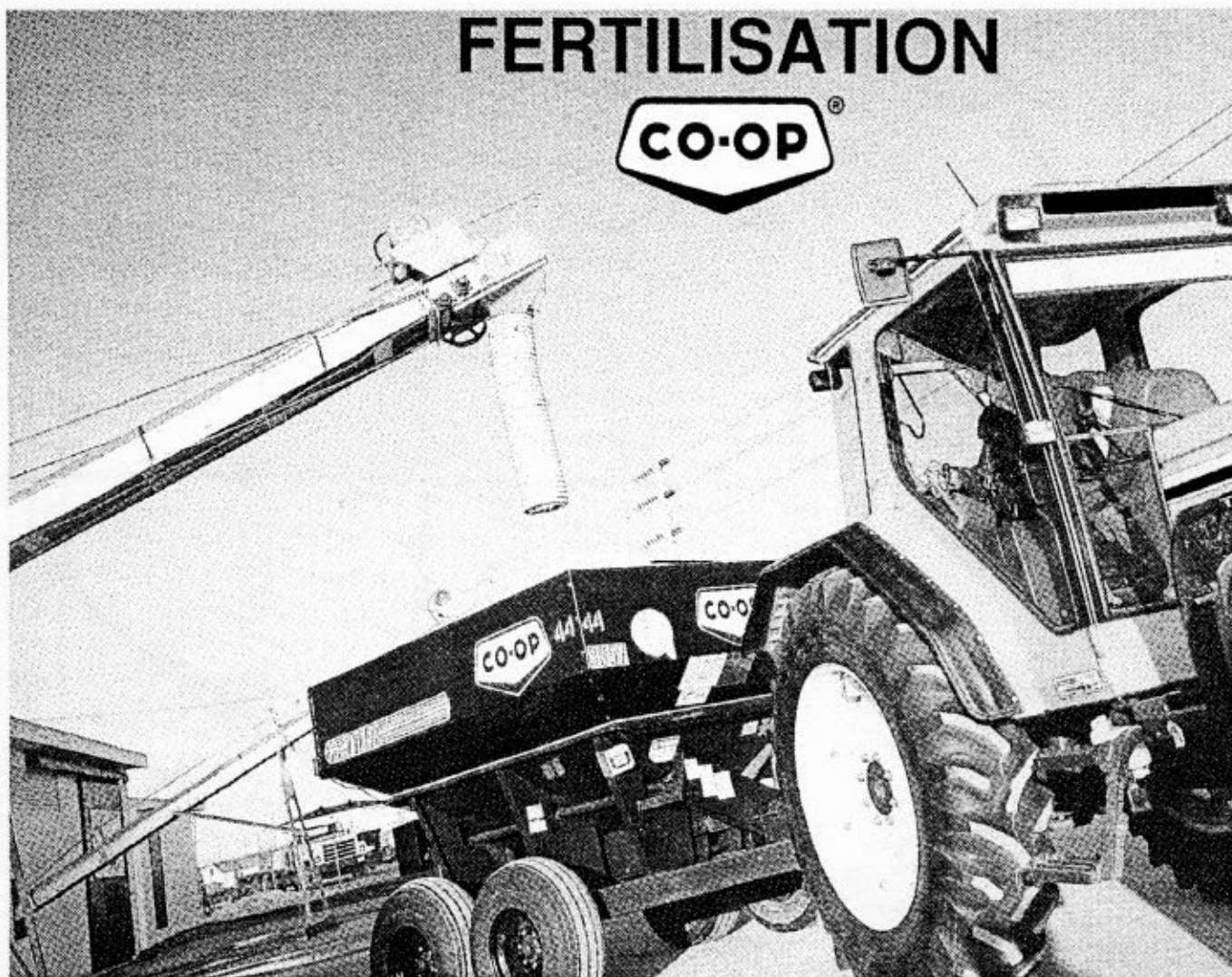
- Compton**
- Ch. André-Quirton.....N2
  - Ch. Aubert.....M5
  - Ch. Audet.....O5
  - Ch. Besudoin.....L2
  - Ch. Benoit.....O6
  - Ch. Boudreau.....N8
  - Ch. Boyce.....L1
  - Ch. Brown.....N6
  - Ch. Cochrane.....M7
  - Ch. Côté.....M2
  - Ch. Coutuire.....M9
  - Ch. Couture.....M4
  - Ch. Crawford.....M2
  - Ch. de Cookshire.....N2
  - Ch. de Heiley.....K5
  - Ch. de la Grande-Ligne.....O9
  - Ch. de la Station.....K4
  - Ch. de Moos River.....O5
  - Ch. Dion.....K8
  - Ch. du Dixième Rang.....O1
  - Ch. Gabriel-Lapointe.....O6
  - Ch. Huff.....N8
  - Ch. Hyatt's Mills.....N5-N7
  - Ch. Yves Hill.....M2
  - Ch. Lamontagne.....N4
  - Ch. Lapointe.....O4
  - Ch. Lannon.....O4
  - Ch. Lessard.....O4
  - Ch. Morneau.....O5
  - Ch. Moulton Fowler.....N5
  - Ch. Naylor.....O4
  - Ch. Paquette.....N3
  - Ch. Patenaude.....M8
  - Ch. Pouliot.....O6
  - Ch. Prévoast.....L3
  - Ch. Quirton.....N2
  - Ch. Riendeau.....M8
  - Ch. Rouillard.....L3
  - Ch. Savarié.....O3
  - Ch. Sidaieau.....N7
  - Ch. Simard.....O1
  - Ch. Vigns.....N3
  - .....N5
  - .....M3
  - .....M4
  - .....L3
  - .....L4
  - .....L4
  - .....L1
  - .....L4
  - .....L4
  - .....L2
  - .....L2
  - .....L5
  - .....L4
  - .....L7
  - .....L4
  - .....L4
  - .....L2
  - .....L2
  - .....L4
  - .....L5
  - .....L4
  - .....L4
  - .....L5
  - .....L9
  - .....L8-L7
  - .....O6
  - .....N4
  - .....O1



Base graphique numérique  
MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE  
de COATICOOK  
Conception cartographique

# FERTILISATION

CO-OP<sup>®</sup>



*Pour plus amples informations  
contactez nos représentants*

☎ *Guy Roy*

☎ 820-9376

☎ *Jason Morse*

☎ 820-9379

COOP: 835-5411

## Services disponibles:

- *Application à taux variables*
- *programme d'analyse de sol de précision*
- *impression de cartes de rendement*
- *plan de ferme géopositionné*

## S.C.A. de Compton



26, chemin Hatley, Compton, Qc

tél.: (819) 835-5411

fax: (819) 835-5412

email: [scadecompton@sympatico.ca](mailto:scadecompton@sympatico.ca)

- *Meunerie - Grains -*
- *Production Végétale -*
- *Quincaillerie - Matériaux -*
- *Centre-Jardin -*
- *PétrolesSonic -*